

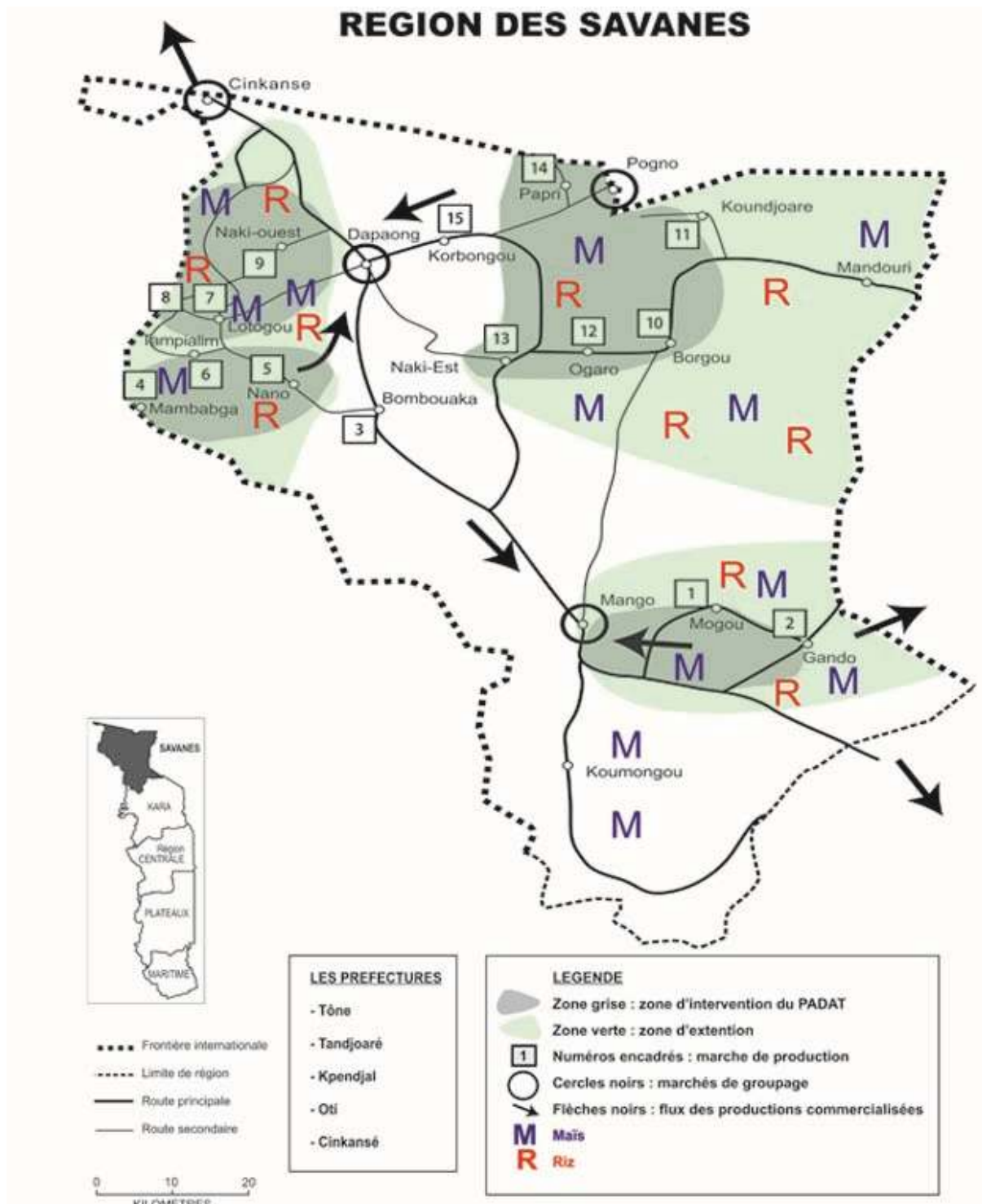
**COORDINATION TOGOLAISE DES ORGANISATIONS  
PAYSANNES ET DES PRODUCTEURS AGRICOLES (CTOP)**

**Expériences positives autour des exploitations familiales :  
Cas de la filière maïs au Togo**

Préparé par

Prof. Egnonto M. KOFFI-TESSIO  
LARPSAD/Université de Lomé/E.S.A/  
B.P. 1515 Lomé, Togo  
Bus. Tel: (228) 225-41-97/ 250-81-84  
Fax: (228) 221-00-72/ 221-85-95  
Domicile Tel: (228) 226-94-69 Cell: (228) 903-37-10  
E-mail: [emtessio@yahoo.fr](mailto:emtessio@yahoo.fr) ou [sadaocel@cafe.tg](mailto:sadaocel@cafe.tg)  
URL: <http://www.univ-lome.tg/larpsad/index.php>

# CARTE DE LA REGION DES SAVANES



## TABLE DES MATIERES

Liste des sigles.....	iii
Liste des tableaux .....	v
Liste des figures et graphiques.....	vi
Résumé exécutif, conclusions et recommandations.....	vii
Remerciements.....	xviii
I. Introduction.....	1
<b>1.1. Généralités sur le Togo</b> .....	1
<b>1.2. Maïs et sécurité alimentaire</b> .....	2
II. Contexte et justification de l'étude .....	4
III. Objectifs.....	4
IV. Approche méthodologique.....	5
V. Résultats de l'étude.....	5
<b>5.1. Description sommaire de la Région des Savanes</b> .....	5
<b>5.2. Etat de la filière maïs</b> .....	6
5.2.1. Production.....	6
5.2.1.1. Stockage.....	16
5.2.1.2. Transformation.....	17
5.2.1.3. Commercialisation .....	17
5.2.1.4. Consommation locale .....	17
5.2.2. Rôle de la filière.....	19
5.2.2.1. Dans la sécurité alimentaire.....	19
5.2.2.2. Dans l'économie nationale : Contribution du maïs à la création de la richesse nationale PIBA.....	20
5.2.3. Contraintes et opportunités .....	21
5.2.3.1. Contraintes.....	21
5.2.3.2. Opportunités.....	22
<b>5.3. Mesures</b> .....	24
5.3.1. Mesures politiques .....	24
5.3.2. Au niveau de la production.....	27
5.3.3. Mesures de conservation et de stockage .....	28
5.3.4. Mesures de transformation.....	28
5.3.5. Mesures de commercialisation.....	29
5.3.6. Mesures de crédit/financement .....	29
5.3.7. Mesures organisationnelles.....	29
<b>5.4. Effets des mesures</b> .....	33
5.4.1. Accroissement des productions et des superficies .....	33
5.4.2. Accroissement des Revenus.....	34
5.4.3. Augmentation du prix de vente des engrais.....	34
5.4.4. Potentiel de conservation et de stockage capitalisable.....	35
5.4.5. Etat embryonnaire de la transformation.....	35
5.4.6. Changement du paysage commercial depuis l'apparition de l'ANSAT .....	35
5.4.7. Inadaptation du système de crédit.....	36
<b>5.5. Conclusions et recommandations</b> .....	36
5.6.1. Conclusions.....	36
5.6.2. Recommandations.....	39
VI. ANNEXES.....	44

## LISTE DES SIGLES

ANSAT	Agence Nationale pour la Sécurité Alimentaire du Togo
BID	Banque Islamique de Développement
CAGIA	Centrale d'Approvisionnement et de Gestion des Intrants Agricoles
CAP-EJR	Complexe Agro-Pastoral, Echo des Jeunes Ruraux
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CNCA	Caisse Nationale de Crédit Agricole
COOPEC	Coopérative d'Epargne et de Crédit-Dapaong
CPC-TOGO	Fédération nationale de la Centrale des producteurs de céréales du Togo
CTOP	Coordination Togolaise des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles
DESA	Direction des Enquêtes et de la Statistique Agricole
DPCA	Direction de la Planification et de la Coopération Agricole
DRAEP	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DSRP-C	Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté – Complet
ESTBA	Ecole Supérieure des Techniques Biologiques et Alimentaires
ECOWAP	ECOWAS Agricultural Policy
F CFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FAO	Food and Agriculture Organization
FED	Fonds Européen de Développement
FENU	Fonds d'Equipement des Nations Unies
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FOPAS	Fédération des Organisations Paysannes de la Savane
GIFS	Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols
GTZ	Service Technique de Coopération Allemande
ICAT	Institut de Conseil et d'Appui Technique
IFDC	Centre international pour la fertilité des sols et le développement agricole
IFPRI	International Food Policy Research Institute
IITA	International Institut of Tropical Agricultural
IMF	Institution de Mico-Finance
INADES	Institut Africaine pour le Développement Economique et Sociale
INFA	Institut National de Formation Agricole
INS	Institut National des Sols
IRCC	Institut de Recherche sur le Café et le Cacao
IRCT	Institut de Recherche sur le Coton au Togo
ITRA	Institut Togolais de Recherche Agronomique
MAEP	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non-Gouvernemental
OP	Organisations Paysannes

OPA	Organisations des Producteurs Agricoles
OPC	Organisations des producteurs de céréales
OSAT	Observatoire pour la Sécurité Alimentaire au Togo
PADAT	Projet d'Appui au Développement Agricole au Togo
PAM	Programme Alimentaire Mondiale
PDC	Programme de Développement Communautaire
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
PF	Partenaires Financiers
PIB	Produit Intérieur Brut
PIBA	Produit Intérieur Brut Agricole
PNASA	Projet National d'Appui aux Services Agricoles
PNIA	Programme National d'Investissement Agricole Alimentaire
PNSA	Programme National de Sécurité Alimentaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RAFIA	Recherche Appui et Formation aux Initiatives d'Auto-développement
RECAP	Réseau des Centrales d'Autopromotion Paysanne
ReSAKSS	Regional Strategic Analysis and Knowledge Support System
RNA	Recensement Général de l'Agriculture
SORAD	Société Régionale d'Aménagement et de Développement
SOTED	Société Togolaise d'Etudes et de Développement
SOTOCO	Société Togolaise de Coton
TFRTT	Taxes Forfaitaires Représentatives de la Taxe sur les Transactions
TOGOGRAIN	Office Togolais des Produits Vivriers
UE-ACP	Afrique Caraïbe Pacifique – Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UOPC	Unions des Organisations de Producteurs de Céréales
UR	Union régionale
UROPC	Union régionale des organisations de producteurs de céréales
USD	United States Dollar
VECO	Vredeseilanden Country Office

## LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1: taux moyen de croissance de la production du maïs, sorgho et mil entre 1990-2009 au Togo</i>	7
<i>Tableau 2: Importance de la production de maïs au Togo par région</i>	7
<i>Tableau 3: Taux moyen de croissance de la production par région au Togo entre 1990 et 2009</i>	7
<i>Tableau 4: taux moyen de croissance de la production du maïs, sorgho et mil entre 1990-2009</i>	10
<i>Tableau 5: Taux moyen de croissance et moyenne des superficies de maïs emblavées par préfecture entre 1996-2009</i>	11
<i>Tableau 6: Quantité de semences produites et consommées (tonnes) par région</i>	15
<i>Tableau 7: Bilan alimentaire du Togo de 1995 à 2005, excédents et déficits (Unité : Tonne)</i>	18
<i>Tableau 8: Projection des productions de maïs 2009-2010</i>	25
<i>Tableau 9: Principales variétés de Maïs et leurs caractéristiques</i>	32
<i>Tableau 10 : Prix des produits vivriers sur les marchés ruraux Savanes</i>	34
<i>Tableau 11: Compte d'exploitation de Mr LARE</i>	47

## LISTE DES FIGURES

<b>Figure 1:</b> Production du maïs comparée a celle du sorgho et du mil (campagnes 1990/91-2009/10)	9
<b>Figure 2 :</b> Production du maïs, du sorgho et du mil par préfecture	9
<b>Figure 3:</b> Comparaison de l'évolution des rendements de maïs dans la Région des Savanes par rapport à celle des autres Régions du Togo	12
<b>Figure 4:</b> Comparaison entre la production de Maïs et les besoins alimentaires de base dans chacune des régions (2008-2009)	19
<b>Figure 5:</b> Quantités de Maïs collectées par l'ANSAT par région (en tonnes)	20
<b>Figure 6 :</b> Evolution de la production et des superficies au Togo et dans la Région des Savanes entre 2005 et 2010	34
<b>Figure 7:</b> Comparaison entre l'évolution du prix de revient des engrais et du prix de vente aux agriculteurs (FCA/T)	35
<b>Figure 8:</b> Evolution des superficies emblavées des trois principales cultures céréalières dans la Région des Savanes (maïs, mil et sorgho, campagne 1990/1991 à 2008/2009)	45
<b>Figure 9:</b> Superficies emblavées par préfecture	46

## **RESUME EXECUTIF, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

L'agriculture constitue le secteur moteur de l'économie togolaise, compte tenu de sa contribution au produit intérieur brut (PIB), à l'emploi, et à l'offre de produits alimentaires et, grâce à ses effets multiplicateurs en amont et en aval au sein de l'économie. Ainsi, elle représente environ 39% du PIB (moyenne sur la période 1995-2005), fait vivre environ les deux tiers de la population active et fournit plus de 20% des recettes d'exportation. Le secteur occupe de fait un rôle crucial dans la stratégie nationale de lutte contre la faim et la pauvreté.

Le paysage agricole est composé de petites exploitations morcelées et exposées à toutes sortes d'aléas climatiques et économiques. L'agriculture togolaise faiblement monétarisée est caractérisée par un faible niveau technique et un faible taux d'équipement : Seuls 12% des ménages ont recours au crédit dont 35% constitués de crédit informel, 30% de crédit formel aux groupements de producteurs et 24% de crédit usurier. Seule la Région des Savanes a le taux d'équipement le plus élevé en culture attelée avec 70%.

Le problème de disponibilité en terre ne se pose pas encore à l'échelle nationale en termes d'espace exploitable mais les difficultés d'accès à la terre sont réelles et on note dans certaines zones, comme la Région des Savanes, l'existence d'une pression foncière croissante, d'une dégradation de la fertilité des sols.

Les produits vivriers constituent le principal sous-secteur de l'économie agricole du Togo et représente 68% du PIB agricole du pays. Toutefois, le taux moyen annuel de croissance de la production est tombé pour le maïs de 8,0% au cours de la période 1990/91 – 1997/98 (avant l'arrêt de la coopération internationale) à 2,8% au cours de la période 1998/99 -2005/06 (suspension de la coopération internationale).

Le constat général est que l'agriculture n'a pas reçu, dans les faits, l'attention qu'elle mériterait : en témoigne le faible taux d'investissement public de 2% enregistré en 2005.

Parmi les produits énergétiques céréaliers ayant un grand potentiel de contribution à la réduction de l'insécurité alimentaire au Togo, le maïs se positionne comme une denrée alimentaire stratégique pour deux raisons majeures : (i) Un accroissement et une extension de la production, (ii) Un accroissement et une diversification de la consommation.

Les exploitations familiales dont la taille moyenne est inférieure à deux hectares sont les plus dominantes et contribuent de manière significative à la réalisation de la sécurité alimentaire.

Dans le cadre d'une rencontre à Dakar (7-10 novembre 2010) entre 7 plates formes paysannes nationales (PF) d'Afrique de l'Ouest (dont 5 représentées) et les partenaires techniques et financiers : VECO, SOS FAIM et le CFSI la dynamique Afrique de l'Ouest, les expériences positives d'exploitations familiales de production de maïs exploitables pour la relance de la filière au Togo ont été retenues en vue d'illustrer la capacité des exploitations familiales à nourrir les populations locales.

La démarche méthodologique essentiellement participative est déclinée en 4 étapes :

- Recherche documentaire
- Enquêtes de terrain
- Analyse des données primaires et secondaires
- Elaboration du rapport

L'analyse de la filière maïs a débouché sur les conclusions suivantes :

### **Au niveau des Systèmes et conduite de la culture**

- La culture de maïs est exploitée par des familles sur des parcelles de petite taille moyenne de 0,5ha à 1ha avec des techniques rudimentaires. Elle est essentiellement traditionnelle, faite en général manuellement à l'aide d'outils aratoires simples (houe, machette).
- Les exploitations familiales de maïs utilisent essentiellement toutes la main-d'œuvre familiale souvent couplée avec la main-d'œuvre salariée. Le labour et le billonnage sont le plus souvent faits à la traction animale (Tône) sauf dans les préfectures de l'Oti ou du Kpendjal où le tracteur intervient pour le labour à plat à cause de la présence de grandes superficies.
- Dans la Région des Savanes, le maïs est fait en culture pure. L'association du maïs et du soja intervient dans l'objectif de l'amélioration de la fertilité du sol. Quant au labour, il est pratiqué à la main ou par l'attelage sauf dans les préfectures de l'Oti et de Kpendjal où le tracteur intervient.
- L'utilisation de la fumure organique est largement adoptée dans la Région Savanes à telle enseigne qu'elle est devenue une pratique courante. Le fumier améliore l'effet bénéfique de l'engrais minéral.
- La récolte est faite également à la main et le transport des produits de récolte est fait également par des hommes, des femmes ou à dos d'ânes.
- 

### **Au niveau de la production**

#### **Production**

- **Le maïs** se positionne comme la principale culture céréalière de base au Togo devant le sorgho, le mil et le riz;
- La production de **maïs** croît environ 1,5 fois plus vite que celle du sorgho/mil entre 1990 et 2009 ;
- Malgré le retard accusé pour se lancer dans la production du maïs, la Région des Savanes constitue par son taux de croissance la locomotive de relance du sous-secteur devant les quatre autres régions
- la production du maïs concurrence d'une façon constante celle du sorgho et du mil au cours de la période considérée, au niveau régional (Figure 1) et préfectoral (Figure 2) ;
- les variations de production de maïs observées sur toute la période sont dues essentiellement à des sécheresses récurrentes liées aux changements climatiques et à la crise cotonnière ;
- la faible production de maïs dans la Région des Savanes par rapport aux autres régions du Togo est essentiellement due non seulement à l'insuffisance du potentiel en terre dans la région mais aussi surtout à son degré d'appauvrissement en éléments nutritifs et en matières organiques

- L'introduction relativement récente du maïs dans la Région des Savanes, peu avant 1990, n'empêche pas, sur la période 1990-2009 le taux de croissance moyen du maïs (3%) d'être supérieur à ceux du sorgho (2%) et du mil (-3%)

### **Superficie**

- Malgré l'importance des superficies emblavées dans l'Oti, c'est la préfecture de Cinkassé qui affiche le taux moyen de croissance des superficies emblavées le plus élevé dans la Région des Savanes ;
- Les superficies emblavées de maïs affichent une timide croissance aux dépens de celles du mil et du sorgho au cours de la période 1990-2009. Les superficies du maïs ont triplé en 1992/93 (25767) par rapport à celles de 1990/91 (8897). La croissance s'est accentuée jusqu'à nos jours.

### **Rendement**

- Comparés à ceux du sorgho et du mil, les rendements du maïs sont largement meilleurs, sauf sur la période 2006/2007 - 2008/2009 où les rendements du sorgho ont pris le dessus.

### **Disponibilité en terre et fertilité des sols**

- la disponibilité en terre dans la Région des Savanes est très limitée. Les sols sont surexploités, leur niveau de fertilité est faible, nécessitant des amendements sous-forme d'engrais et de fumier pour la culture du maïs ;
- Le système de gestion de la fertilité par la "Défriche/Brulis " atteint ses limites à cause du raccourcissement de la jachère dû à l'augmentation de la pression démographique. Cela a engendré une chute du rendement de la culture de maïs et l'apparition de nouveaux modes de gestion de la fertilité, notamment l'utilisation d'engrais chimique NPK., l'association de légumineuses (Mukuna) à la culture de maïs ou l'introduction de légumineuses dans la rotation (soja), le développement de pratiques locales, notamment par les catégories les plus défavorisées, alternant cultures de maïs et associations de légumineuses (Arachide et Niébé)

### **Au niveau de la conservation et du stockage**

- La conservation du maïs se fait généralement, après égrenage, dans des sacs entreposés dans les cases au domicile des producteurs ou dans des magasins construits à cet effet. Les taux de pertes post-récolte sont assez élevés lorsque les paysans n'appliquent pas de pesticides de traitement post-récolte ;
- Le manque de magasins de stockage au niveau des organisations faïtières des producteurs entre autres le Réseau des Centrales d'autopromotion paysannes (RECAP), le Mouvement Alliance Paysanne du Togo (MAPTO), le Rénop, la FOPAS et la CPC Togo oblige les producteurs à garder leur production en attendant les meilleurs prix de vente.

### **Au niveau de l'approvisionnement en engrais et de la commercialisation du maïs**

- L'approvisionnement et la distribution des engrais par la CAGIA sont effectifs dans la Région des Savanes. Toutefois, les besoins ne sont pas couverts en partie à cause du prix élevé des engrais par rapport à la qualité. Le prix de vente des engrais a augmenté à partir de la campagne agricole 2006/07 jusqu'en 2010/11 allant de 150 000 FCFA la tonne jusqu'à presque 250 000 FCFA la tonne (2007/2008) puis redescendue à 200 000 FCFA en 2010/2011 ;
- S'agissant du maïs, les coûts de transport représentent la part la plus importante des coûts de transaction du maïs commercialisé à l'intérieur du pays quelque soit le type de commerçant considéré.
- En outre, si l'on considère le chargement et le déchargement comme des opérations liées au transport alors le coût de transport représente en moyenne 71,55%, 73,96% et 63,11% des coûts de transaction, respectivement au niveau du commerçant transfrontalier, régional et sédentaire. Le coût de transport du maïs représente pour l'ensemble des trois types de commerçants, en moyenne 68% des coûts de transaction liés à la commercialisation de ce produit.  
Pour l'ensemble des trois types de commerçants considérés, les autres coûts représentent en moyenne moins de 10% des coûts de transaction, à l'exception du coût de stockage qui est de 12% environ.

#### **Au niveau de la transformation**

- La transformation du maïs au Togo est essentiellement artisanale et celle-ci est tenue par les femmes ;
- le déspathage et l'égrenage se font exclusivement de façon manuelle, alors que cette opération est signalée comme une contrainte, en termes de pénibilité du travail par certains producteurs ; elle constitue une pointe de travail.
- Le principal produit issu de la transformation du maïs est la farine, base de l'alimentation de la majorité des Togolais.
- Les formes de transformation recensées sont la transformation traditionnelle de maïs en bouillie, ablo, akpan et surtout en pâte. Actuellement, l'ONG RAFIA est en phase d'expérimentation d'un projet de transformation du maïs en spaghetti et en couscous. (Globalement, les producteurs enquêtés affirment affecter à l'autoconsommation : certains, 10 sacs sur 30 obtenus ; d'autres, 30 sur 70 soit 33 à 43% de la production)

#### **Au niveau du crédit/financement**

- les producteurs de maïs ont recours au crédit de campagne, à un taux souvent élevé (18 à 24%) pour une durée de remboursement ne dépassant pas six mois (fin de campagne agricole) assujetti à la détention d'un compte approvisionné et avec une garantie extérieure.

Cette analyse a également débouché sur l'identification des contraintes et opportunités suivantes :

#### **❖ Contraintes**

##### **Contraintes à la production**

Les producteurs interrogés dans la Région des Savanes ont souligné beaucoup de contraintes à lever, notamment l'insuffisance de l'approvisionnement en intrants, les rudes conditions d'accès aux crédits. La non appartenance à un groupement ne permet d'acquérir des intrants ni de bénéficier des formations.

Tous considèrent ces contraintes comme des freins à l'amélioration de la production de maïs.

### **Contraintes au stockage**

L'inadéquation d'infrastructures de stockage au niveau de la CPC-TOGO dans la Région des Savanes expose les producteurs de maïs à la mévente. Pour pallier cette insuffisance, la majorité des producteurs stocke leurs récoltes dans leurs habitations en vue de tirer un meilleur avantage de la transaction.

### **Contraintes à la transformation**

A part les divers mets préparés à base de grains ou de farine de maïs qui ont aujourd'hui fait leur expansion sur toute l'étendue du territoire national, la transformation du maïs en produits agro-industriels est encore à ses balbutiements. Un projet de transformation du maïs en spaghetti et en couscous est en phase d'expérimentation avec l'appui de l'ONG RAFIA. Les transformations du maïs en produits agro-industriels attendent investissements et technologies de fabrication.

### **Contraintes à la commercialisation**

Les principaux goulots d'étranglement de la filière maïs dans la Région des Savanes se situent au niveau de la commercialisation : blocage des circuits extérieurs de commercialisation et faible capacité d'achat de l'ANSAT. La non maîtrise des volumes de maïs produits dans le pays pour savoir les quantités disponibles, ne facilite pas la gestion des excédents exportables. Parfois, l'exportation est autorisée mais sans règles ni procédures à cet effet.

Lors des interviews dans le cadre de cette étude, les entraves à l'exportation de maïs ont été largement évoquées avec l'espoir d'un développement des circuits de commercialisation du maïs vers l'extérieur.

### **❖ Opportunités**

Il existe une diversité d'opportunités concernant la production, le stockage, la transformation, l'accès au crédit, qu'il convient de capitaliser pour la relance de la filière maïs. Elles portent sur la restauration des sols, la maîtrise de l'eau, la conservation des produits agricoles et la dynamique associative.

Une diversité de mesures ont été prises pour dynamiser la filière maïs au Togo et dans la Région des Savanes dont les plus récentes sont :

**Mesures politiques :** elles concernent la mise en œuvre du PDDAA/NEPAD/UA/CEDEAO ; Stratégie de Relance de la Production Agricole (Juillet 2008) ; Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA) ; Projet d'appui au développement agricole au Togo (PADAT)

Ces différentes mesures politiques se traduisent à divers niveaux : production, stockage, commercialisation, transformation, crédit/financement et organisation institutionnelle.

**Au niveau de la production** il s'agit de : l'organisation de la production, l'organisation de l'approvisionnement et de la distribution des intrants assurée par CAGIA et la gestion de la fertilité des sols au Togo appuyée par le programme de l'INADES-Formation par son programme d'accompagnement des dynamiques organisationnelles paysannes autour de la filière céréalière dans le cadre de ses orientations stratégiques 2009 - 2025

### **Mesures de conservation et de stockage**

Elles se manifestent : Sur les tonnages de produits attendus, 10 000 tonnes de maïs stockés chaque année par l'ANSAT et au niveau des paysans par le stockage sur grenier traditionnel amélioré ou en sacs sur des palettes.

### **Mesures de transformation**

En dehors de certaines initiatives isolées comme celle du projet de transformation de la farine de maïs en couscous et en spaghetti en phase d'expérimentation avec l'appui de l'ONG RAFIA, aucune mesure d'envergure n'existe.

### **Mesures de commercialisation**

Elles se traduisent, entre autres, par la campagne d'achat auprès des producteurs : fixation le moment venu d'un prix plancher qui sera placé à un niveau légèrement supérieur à celui pratiqué sur le marché de production, sensibilisation et organisation des producteurs pour la collecte des produits, démarrage de la collecte en début novembre auprès des producteurs au niveau des marchés de collecte et au niveau des marchés intermédiaires ou de relais des grandes agglomérations :

### **Mesures de crédit/financement**

L'accent est mis sur le développement du warrantage.

### **Mesures organisationnelles**

Elles se traduisent par le renforcement des capacités, au niveau village, des Organisations des producteurs de céréales (OPC), regroupées en Unions des organisations de producteurs de céréales (UOPC) au niveau cantonal ou préfectoral qui, à leur tour, se sont fédérées dans chaque région en une Union régionale des organisations de producteurs de céréales (UROPC). Les cinq UROPC se sont unies au sein de la faïtière nationale, la CPC-TOGO Togo. L'encadrement des producteurs est assuré par les institutions telles que L'ITRA, l'ICAT, et des ONG telles que la RAFIA, le VECO et les Centrales d'Autopromotion Paysannes (CAP) organisées en Réseau des CAP (RECAP) fortement accompagné par VECO, l'INADES-FORMATION et coordonné par la CTOP, un cadre de concertation des faïtières agricoles, la plateforme nationale des OP

Les effets de ces mesures se traduisent par :

- Un accroissement des productions et des superficies
- Un accroissement des revenus
- Malgré la subvention de l'Etat, le prix de cession des engrais aux producteurs reste toujours élevé à cause de la volatilité des cours mondiaux
- Un potentiel de conservation et de stockage capitalisable
- Un état embryonnaire de la transformation
- Un changement du paysage commercial depuis l'apparition de l'ANSAT
- Une inadaptation du système de crédit

L'analyse de la filière maïs au Togo et dans la Région des Savanes a débouché sur les principales recommandations suivantes :

### **Recommandations**

Les stratégies de dynamisation de la filière maïs au Togo et dans la Région des savanes sont sous-tendues par les cinq piliers suivants :

#### **Pilier 1 : Appui à l'intensification de la production sur une base durable**

La pratique culturale actuelle combinant la fumure organique avec l'engrais chimique doit être soutenue et renforcée pour la garantie d'une production plus accrue.

Pour atteindre cet objectif, il est impérieux :

- d'agir sur la qualité des engrais et des semences
- de faire respecter l'application des paquets et itinéraires technologiques.

En effet, la qualité actuelle des engrais et des semences distribués dans la zone de production est par moments dénoncée par les producteurs.

Il ne faut pas perdre de vue que le système de gestion de la fertilité par la "Défriche/Brulis" atteint ses limites à cause du raccourcissement de la jachère dû à l'augmentation de la pression démographique. La baisse de la fertilité des sols engendre une chute du rendement de la culture de maïs et l'apparition de nouveaux modes de gestion de la fertilité des sols dans les pratiques locales. Ces derniers combinent en association ou en rotation l'utilisation d'engrais chimiques NPK, avec des légumineuses telles que le mukuna, l'arachide, le niébé et le soja.

La mission recommande au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche de faire procéder dans l'immédiat à un contrôle de qualité des engrais ou des intrants sur tout l'ensemble du territoire comme le déclarent la plupart des producteurs de maïs interviewés dans la Région des Savanes. Une fois le contrôle opéré, les structures étatiques de distribution de ces intrants doivent déposer aux points de vente convenus les quantités commandées à des dates fixées d'un commun accord avec la faitière des producteurs de céréales. Il s'agira de réduire le circuit de distribution actuel et limiter les sources d'approvisionnement qui occasionnent des trafics de tout genre où les engrais et les semences de mauvaise qualité sont mis à la disposition des producteurs de céréales.

En outre, il est donc recommandé aux producteurs de céréales de déterminer les quantités d'intrants dont ils ont besoin avant une date à fixer par le Ministre de l'Agriculture pour en

passer commande auprès de celui que l'Organisation des Producteurs de Céréales aura désigné.

Enfin, la faible capacité de gestion actuelle des producteurs de maïs justifie l'organisation des activités de renforcement des capacités en comptabilité : tenue de cahier journal, gestion de stock du produit et des intrants, le compte d'exploitation prévisionnel et réel, bilan etc.

Evidemment on ne peut passer sous silence la nécessité d'un renforcement soutenu des capacités des producteurs dans la gestion de la fertilité des sols

Compte tenu de leur niveau d'éducation, il est suggéré que cette formation soit dispensée de préférence dans la langue locale.

## **Pilier 2 : Appui à la conservation et au stockage**

La conservation et le stockage est un levier stratégique de sécurisation des systèmes de marché au Togo et dans la Région des Savanes. Elle passe nécessairement par un renforcement des capacités institutionnelles et financières des Organisations des producteurs de céréales (OPC) au niveau village, regroupées en Unions des organisations de producteurs de céréales (UOPC) au niveau cantonal ou préfectoral qui, à leur tour, se sont fédérées dans chaque région en une Union régionale des organisations de producteurs de céréales (UROPC). Ce sont les cinq UROPC qui se sont unies au sein de la faîtière nationale, la CPC-TOGO. Si ces structures sont opérationnelles et bien gérées, elles doivent être capables de mettre à la disposition des producteurs de maïs quelque soit la localité des infrastructures de stockage adéquates. Le système de crédit warrantage peut être mis à profit.

## **Pilier 3 : Appui à la commercialisation**

### **• Transports**

Les études antérieures et récentes confirment que le transport représente l'essentiel des opérations d'entreposage du maïs et tout allègement de son coût participe à la réduction des coûts des transactions. Cette dernière passe nécessairement :

- dans le court terme, par une amélioration des moyens de stockage. A cet effet, il convient d'appuyer les groupements à l'adhésion à la gestion collective des excédents de maïs, le warrantage notamment
- dans le moyen terme par une réhabilitation des routes et des pistes rurales susceptibles de faciliter le désenclavement des zones excédentaires.
- dans le long terme, envisager une réhabilitation des voies ferrées qui restent le moyen de transport le plus sûr, efficace et efficient surtout lorsqu'il s'agit des denrées comme le maïs.

### **• Renforcement des capacités de l'OPC**

L'OPC en tant que structure d'encadrement technique répondante au nom des producteurs de céréales à la base est devenue progressivement une structure de facilitation à la commercialisation face aux difficultés rencontrées sur le terrain. Lorsque l'ANSAT est incapable de répondre aux problèmes des paysans, l'OPC vient au secours des producteurs en

stockant les excédents dans leurs dépôts et en facilitant leur écoulement auprès des commerçants. Les paysans qui bénéficient des services de l'OPC sont ceux qui font partie d'un groupement. En dépit de son effort louable, sa capacité financière est limitée, surtout s'il faut prendre en compte les non-membres. A ce titre, il convient de rappeler que tous les producteurs de maïs ne sont pas membres d'un groupement.

Il est donc impérieux de sensibiliser les producteurs non membres à adhérer au groupement en leur présentant les avantages qui y sont liés. L'adhésion des non membres à cette organisation renforcera la capacité financière de l'OPC qui peut, en dehors des ristournes, financer certaines activités à moyen terme de production de maïs telles que la motorisation et la traction animale.

Il y a donc lieu de renforcer les capacités financières et de gestion commerciale de l'OPC en vue de répondre aux besoins de tous les producteurs de céréales membres et non-membres si l'on veut inscrire cette action dans la durée.

Qui plus est, il est donc recommandé la gestion des stocks de maïs dans la transparence et l'expertise pour mériter la confiance des producteurs à tous les niveaux, et faciliter l'accès aux informations liées à la situation de la production de maïs sur toute l'étendue du territoire.

#### **Pilier 4 : Appui à la transformation**

L'un des maillons faibles du développement du secteur alimentaire est l'absence de transformation. Le maïs est consommé comme plat de résistance en pâtes, bouillies et comme ingrédients dans la préparation des desserts tels que les beignets et autres dans de nombreux banquets de la place.

La mission recommande et encourage les initiatives de transformation du maïs en pâtes alimentaires, couscous, farines pour bouillies, produits qui offrent un intérêt certain si la qualité et les normes internationales de fabrication sont au rendez-vous.

Il s'agit ici de renforcer les capacités des opérateurs locaux à prendre en charge ces initiatives afin que par la transformation, ils apportent de la valeur ajoutée à la filière et en tirent profit.

Le développement de la transformation à grande échelle des produits alimentaires doit faire l'objet d'attention accrue de la part de l'Etat et du secteur privé par l'amélioration des conditions techniques dans le secteur agroalimentaire et par le soutien à la production des matières premières d'alimentation et à la formation des transformateurs individuels ou organisés en groupements.

#### **Pilier 5 : Appui au système de financement durable de la filière**

L'absence d'un crédit approprié à la spéculation maïs expose les producteurs à des recours aux IMF (Institutions de Micro-Finance) inadaptées. En réponse, il convient de suggérer deux types de crédit : à la production et à la commercialisation

- **Crédit production :**

Inviter les producteurs de céréales à un contrat avec l'OPC pour la fourniture d'intrants dont les coûts seront considérés comme des prêts remboursables en maïs à la fin de la campagne.

Inviter les producteurs de céréales à honorer leurs engagements en payant en nature ou en espèces les emprunts consentis par tiers (personnes physiques ou morales) pour leurs activités agricoles de la campagne.

- **Crédit commercialisation :**

Recommander le système de crédit consistant à injecter l'argent nécessaire à la construction de trois à quatre magasins de stockage dans chacune des cinq régions économiques du pays, sommes remboursables par les bénéficiaires en deux ans pour être affectées à l'édification de trois à quatre autres magasins dans la même région, et ainsi de suite.

L'option de plus en plus attrayante pour financer les deux formes de crédit précitées reste le warrantage : un système de crédit fondé sur le principe du crédit adossé à une garantie de quantités de maïs en stocks. Pour cela, il s'agira : 1) d'aider et de former les producteurs à stocker et conserver convenablement leur maïs, 2) d'amener les IMF à accepter l'idée, 3) de mettre en relation les OP et les IMF.

**Tout en reconnaissant l'articulation indispensable des différents piliers précités pour la dynamisation de la filière maïs, le point d'entrée stratégique d'intervention globale est le développement du marché de maïs au Togo et dans la Région des Savanes.** Il constitue le levier déclencheur de relance de la filière qui non seulement garantit une meilleure performance mais également assure son financement sur une base durable. En effet, le système actuel du marché du maïs n'est pas organisé. Il se caractérise par :

- Une offre atomisée conduisant à des coûts de production élevés surtout dans une zone où l'utilisation conjointe de la fumure organique et de l'engrais chimique est une nécessité pour garantir un rendement confortable ;
- Une offre aléatoire influencée par les aléas climatiques
- Une commercialisation atomisée des excédents engendrant des coûts de transaction élevés rendant du coup le maïs produit moins compétitif ;
- Des conditions de conservation et de stockage inadaptées etc.

Le développement des marchés de maïs dans la Région des Savanes doit passer nécessairement par :

- *L'identification et l'exploitation des niches commerciales* au niveau des régions du Togo, de la sous-région, de l'Afrique et hors du continent dans le temps et dans l'espace. Il s'agit de repérer au sein du pays, sur le continent africain et hors du continent des poches d'expression de la demande de maïs dans le temps et dans l'espace ;
- *La mise en place de mécanismes institutionnels pour l'établissement des systèmes efficaces et efficaces d'information des marchés*, en vue de la mise à la disposition des acteurs des filières (producteurs, transporteurs, collecteurs, grossistes) des informations techniques et administratives fiables, notamment par un système de collecte et de diffusion des informations en utilisant les médias modernes (radio rurale, téléphone portable, internet) ;
- *L'amélioration des infrastructures de transport actuellement dans un état délabré*

- *La mise à disposition des producteurs des infrastructures de conservation et de stockage de proximité*
- *La création des unités artisanales de transformation de maïs en semoule et farine conditionnées en sachets pour la consommation intermédiaire et finale. Des activités de renforcement de capacités en faveur des productrices de maïs dans la Région des Savanes peuvent être organisées sous la supervision technique de l'ITRA et de l'ESTBA.*
- *La réhabilitation de certains beignets et autres mets en voie de disparition autrefois prisés à base de farine de maïs lors des foires agricoles organisées par le MAEP.*

## **REMERCIEMENTS**

Je tiens à remercier vivement toutes les personnes qui ont accepté de bien vouloir m'apporter leurs concours lors de la réalisation de cette étude en me fournissant des données statistiques, des informations techniques, des avis d'expert.

Mes remerciements vont spécialement aux institutions et ONG ci-après :

- CTOP
- ROPPA, Afrique de l'Ouest
- DSID
- VECO
- RAFIA
- ITRA
- ICAT
- DRAEP

Enfin, je tiens à témoigner ma gratitude à l'équipe LARPSAD pour son appui.

# I. INTRODUCTION

## 1.1. Généralités sur le Togo

Le Togo est situé sur la côte ouest-africaine entre le Bénin à l'est, le Ghana à l'ouest, le Burkina Faso au nord et l'Océan Atlantique au sud. Il couvre une superficie de 56.600 km<sup>2</sup>.

La population togolaise était estimée en 2007 à 5.465.000 habitants pour un taux d'accroissement annuel de 2,4%. Environ 70% de cette population vivent en zone rurale. Le secteur agricole emploie et fait vivre plus de 80% de la population. La taille moyenne des ménages agricoles était de 6,3 personnes, le nombre moyen d'actifs agricoles était de 2,5 et le nombre total d'actifs agricoles était estimé à 1.138.541 pour un nombre total de ménages agricoles s'élevant à 450.054.

Il existe au Togo deux zones climatiques : au Sud, un climat de type subéquatorial avec deux saisons pluvieuses et deux saisons sèches; au Nord, un climat de type soudanien avec une seule saison de pluie et une saison sèche. La pluviométrie varie entre 850 mm et 1650mm par an avec une moyenne annuelle de 1100 mm.

Le Togo est pourvu d'importants plans d'eau : i) Le plan d'eau maritime d'une superficie d'environ 1500 km<sup>2</sup> (ITRA, 2005), ii) les lagunes, d'une superficie de 64 km<sup>2</sup> environ (ITRA, 2005), iii) le réseau hydrographique continental formé de trois bassins : le fleuve Mono au Sud-est, l'Oti au Nord et deux fleuves côtiers le Zio et le Haho au Sud, et le lac de Nangbéto.

L'agriculture constitue le secteur moteur de l'économie togolaise, compte tenu de sa contribution au produit intérieur brut(PIB), à l'emploi, et à l'offre de produits alimentaires et, grâce à ses effets multiplicateurs en amont et en aval au sein de l'économie. Ainsi, elle représente environ 39% du PIB (moyenne sur la période 1995-2005), fait vivre environ les deux tiers de la population active et fournit plus de 20% des recettes d'exportation. Le secteur occupe, de fait, un rôle crucial dans la stratégie nationale de lutte contre la faim et la pauvreté.

Le paysage agricole est composé de petites exploitations morcelées et exposées à toutes sortes d'aléas climatiques et économiques. L'agriculture togolaise faiblement monétarisée est caractérisée par un faible niveau technique et un faible taux d'équipement : Seuls 12% des ménages ont recours au crédit dont 35% constitués de crédit informel, 30% de crédit formel aux groupements de producteurs et 24% de crédit usurier et seule la Région des Savanes a le taux d'équipement le plus élevé en culture attelée avec 70%.

Avec la crise alimentaire de 2008, les petits producteurs ont été les plus touchés. Peu d'entre eux arrivent à dégager un excédent, la grande majorité pratiquant une agriculture d'autosubsistance. Les agriculteurs qui arrivent à exploiter une superficie, dépassant trois hectares, dégagent un excédent, mais ceux qui exploitent moins d'un hectare sont souvent obligés d'acheter du maïs ou de la farine chez les meuniers.

Traditionnellement, il existe trois aires de cultures où dominant respectivement le mil (Région des Savanes), l'igname ((Régions Centrale et de la Kara) et le maïs (Région Maritime). Aujourd'hui, le maïs est cultivé dans toutes les Régions du Togo.

Le problème de disponibilité en terre ne se pose pas encore à l'échelle nationale en termes d'espace exploitable mais les difficultés d'accès à la terre sont réelles et on note dans certaines zones, comme la Région des Savanes l'existence d'une pression foncière croissante, d'une dégradation de la fertilité des sols et de poche de pauvreté rurale.

Le PIB agricole aurait globalement évolué à un rythme plus rapide que le PIB total, sous l'effet d'une augmentation de la production vivrière (+3% par an en moyenne depuis 1991). Les produits vivriers constituent le principal sous-secteur de l'économie agricole du Togo et représente 68% du PIB agricole du pays. Globalement, l'évolution des principales cultures vivrières en quinze ans est caractérisée par un rythme de croissance peu satisfaisant. On note une diminution du disponible vivrier par habitant. Ainsi, le taux moyen annuel de croissance de la production est tombé pour le maïs de 8,0% au cours de la période 1990/91 – 1997/98 (avant l'arrêt de la coopération internationale) à 2,8% au cours de la période 1998/99 - 2005/06 (suspension de la coopération internationale).

L'agriculture n'a pas reçu, dans les faits, l'attention qu'elle mériterait. Bien qu'elle ait été proclamée priorité des priorités, elle n'a bénéficié que de 2% des financements publics en 2005 contrairement aux exigences de la Déclaration de Maputo (ReSAKSS, 2008). De plus, en dépit du libre échange admis pour les produits agricoles dans la sous-région, certaines barrières non tarifaires se sont avérées effectives dans l'optique de lutter contre les circuits d'échanges parallèles qualifiés de clandestins.

## **1.2.Maïs et sécurité alimentaire**

L'évaluation récente de la sécurité alimentaire sur la base des résultats de l'analyse des données de dépenses de consommation issues de l'Enquête Budget Consommation des Ménages 2006 révèle qu'une personne sur trois (30%) au Togo était sous-alimentée et qu'environ une personne sur six (16%) était en situation de pauvreté alimentaire critique. Au niveau sous-régional, c'était principalement chez les ménages à faible revenu de plus de cinq personnes, résidant dans les zones rurales, surtout des régions Centrale et des Savanes, que se trouvaient les plus grandes proportions de personnes en situation de privation alimentaire, avoisinant ou excédant 40 pour cent.

En moyenne, la consommation énergétique alimentaire quotidienne d'une personne au Togo était de 2170 kilocalories correspondant à une dépense moyenne d'environ de 260 F CFA, soit près de 64% des dépenses de consommation totales. En terme monétaire les parts des achats et de l'auto-consommation dans les dépenses de consommation totales représentaient respectivement 57% et 15%.

Le régime d'un Togolais était composé pour l'essentiel de céréales, de tubercules et racines, de légumes secs, d'huiles et de légumes dérivés représentant plus de 70% des apports énergétiques alimentaires. La consommation d'aliments riches en protéines (viande, poisson, lait et produits laitiers, et œufs) était marginale et ne représentait pas plus de 5% de la consommation énergétique totale. En terme nutritionnel, cela signifiait qu'avec des apports protéiques, lipidiques et glucidiques de 12%, 16% et 72% la diète d'un Togolais se trouvait dans les normes recommandées par la FAO et l'OMS pour les protéines, à la limite inférieure des normes pour les lipides et supérieure pour les glucides.

Pour que la consommation énergétique d'une personne souffrant de la faim puisse au moins égaler le besoin énergétique minimum de 1742 kilocalories nécessaires à un Togolais pour maintenir une vie saine correspondant à un faible niveau d'activité physique, il fallait un supplément énergétique de 301 kilocalories.

Parmi les produits énergétiques céréaliers ayant un grand potentiel de contribution à la réduction de l'insécurité alimentaire au Togo, le maïs se positionne comme une denrée alimentaire stratégique pour deux raisons majeures :

- Un accroissement et une extension de la production. En effet, on note une augmentation progressive de la production avec de petites variations. Il y a quelques années, la culture du maïs n'est faite que dans les deux régions méridionales du pays. Aujourd'hui, il y a lieu de noter que cette culture se retrouve de plus en plus dans les régions septentrionales à cause de son importance économique grandissante. Cette expansion de la culture du maïs déborde ainsi l'aire du maïs. Le maïs est beaucoup plus consommé dans les régions méridionales du Togo ; il prend une plus grande importance économique par son utilisation dans beaucoup de produits alimentaires, notamment dans la fabrication du pain. Aujourd'hui, le maïs est importé en faible quantité du Ghana. Dans le même temps, il fait l'objet d'exportations à connotation frauduleuse vers le Gabon.
- Un accroissement et une diversification de la consommation : Le maïs est utilisé dans plusieurs mets dans les régions méridionales du Togo. Mais aujourd'hui, il prend une ampleur dans la consommation des ménages dans les régions septentrionales et une plus grande importance économique par son utilisation comme ingrédients dans la fabrication du pain. De surcroît, il est aussi utilisé pour la production de provendes.

Selon le dernier recensement agricole effectué en 1996 pour les cultures vivrières et l'élevage, les exploitations familiales dont la taille moyenne est inférieure à deux hectares sont les plus dominantes et contribuent de manière significative à la réalisation de la sécurité alimentaire au Togo. Les exploitations supérieures à 10 ha représentent moins de 5% du total et celles inférieures à 1 ha représentent 33%. Ces exploitations sont acquises en majorité par héritage et utilisent une main d'œuvre familiale importante. Le taux d'équipement est faible, et inégalement réparti : 4% des ménages agricoles possèdent une charrue (le taux atteint 30% dans la Région des Savanes, mais reste en deçà de 1% dans les autres régions). La pratique agricole est fondée sur la stratégie de minimisation de risque se traduisant notamment par l'importance des associations de cultures. Elle est tournée vers l'autoconsommation et faiblement monétarisée. Le crédit est peu courant: seuls 12% des ménages agricoles y ont eu recours au cours de l'année de l'enquête, parmi lesquels 35% ont eu recours au crédit informel, 30% aux groupements, et 24% à des usuriers.

Sur la base de ce qui précède, il est donc opportun d'identifier les expériences positives d'exploitations familiales de production de maïs exploitables pour la relance de la filière au Togo.

## II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE

Il a été retenu, à une rencontre à Dakar (7-10 novembre 2010) entre 7 plates formes paysannes nationales (PF) d'Afrique de l'Ouest (dont 5 représentées) et les partenaires techniques et financiers : VECO, SOS FAIM et le CFSI (« la dynamique Afrique de l'Ouest »), de mener des études au sein de chacun de ces pays sur des expériences positives de développement d'exploitations familiales, autour d'une filière, afin d'illustrer la capacité des exploitations familiales à nourrir les populations locales.

Ces études seront valorisées dans le plaidoyer des plates-formes paysannes et des partenaires, lors de l'Assemblée parlementaire paritaire UE-ACP de Hongrie en mars-avril 2011, et permettront de s'appuyer sur ces exemples à l'occasion de tout autre travail de communication et de plaidoyer, autour des exploitations familiales.

Une étude par pays sera réalisée, au sein de chacun des pays d'Afrique de l'Ouest participant à la dynamique Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal, Togo, Bénin, Guinée). L'expérience choisie par la Coordination Togolaise des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles (CTOP), PF du Togo est le maïs.

Le maïs, autrefois culture spécifique de la zone méridionale du pays, constitue aujourd'hui, par l'extension de sa production aux régions septentrionales, la principale céréale alimentaire de base au Togo, avec une consommation moyenne par habitant de 80 kg par an pour une production nationale de 552 188 tonnes.

De 2000 à 2008 la production nette de maïs dans la Région des Savanes, presque exclusivement réalisée par les exploitations familiales, est passée de 26.346 tonnes à 34.291 tonnes pour des besoins alimentaires de 12.653 tonnes et 16.849 tonnes. Au regard de ce qui précède, le bilan alimentaire en maïs de la région dégage un excédent qui se situe entre 13.693 et 17.442 tonnes au cours de la période. Le maïs est donc devenu une source de revenus importante pour les producteurs de la région.

Les performances en production de maïs de la Région des Savanes sont dues à l'appui de l'Etat et des partenaires au développement dont VECO et RAFIA, JARC, etc. à travers les organisations telles que les Centrales d'Autopromotion Paysanne (CAP) et leur réseau (Réseau des Centrales d'Autopromotion Paysanne) ainsi qu'à la Fédération des Organisations Paysannes de la Savane (FOPAS).

## III. OBJECTIFS

Les objectifs de l'étude sont de :

- Montrer que la production de maïs des exploitations familiales du Togo, moyennant un cadre incitatif et des conditions adaptées, peut relever les défis de la sécurité alimentaire, dans la région ;
- Permettre la formulation de recommandations pour un plaidoyer sur la pertinence de l'exploitation familiale pour relever les défis de la sécurité alimentaire et sur les moyens à mettre en place pour la soutenir et l'accompagner.

## **IV. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE**

L'analyse des expériences de la filière maïs repose à la fois sur l'examen des données secondaires collectées à Lomé et Dapaong et des données d'interviews réalisées dans la Région des Savanes auprès, d'une part, de personnes en service dans des succursales régionales d'institutions publiques nationales ou dans des ONG opérant dans la région et, d'autre part, de producteurs de maïs.

Les données secondaires sur les productions de maïs, de sorgho, de mil et de riz sont de la période de 1990 à 2009 pour les niveaux régional et préfectoral, et de celle de 1960 à 2009 pour le niveau national.

Les réponses des producteurs de maïs ont porté sur leurs activités de production de céréales notamment celle du maïs, les récoltes, des affectations de ces dernières, les superficies emblavées, les modes de faire-valoir, la taille du ménage, la taille de l'exploitation, la main d'œuvre, le crédit, les contraintes et opportunités.

L'approche méthodologique s'est déroulée suivant un schéma proposé par la CTOP et figurant en annexe 3.

## **V. RÉSULTATS DE L'ÉTUDE**

### **5.1. Description sommaire de la Région des Savanes**

La Région des Savanes occupe la partie la plus septentrionale du Togo et jouxte les frontières du Bénin, du Burkina-Faso et du Ghana. Elle est découpée en cinq préfectures (Oti, Tone, Tandjoaré, Kpendjal et Cinkassé). Le chef-lieu Dapaong est à 650 km de Lomé.

La Région des Savanes couvre une superficie de 8 470 km<sup>2</sup> (15 % de la superficie du pays). Sa population serait en 2008 d'environ 628 000 habitants, soit 11,22 % de la population totale du Togo, avec une densité moyenne de 74 hbs/km<sup>2</sup>. La population agricole est estimée à 85% de la population de la zone ; la taille moyenne des ménages agricoles est d'environ neuf (9) personnes, (PADAT, 2010).

Le climat y est de type soudanien avec une seule saison de pluies, de mai à octobre, ne permettant qu'une saison de cultures. Les hauteurs de pluies annuelles varient en moyenne de 1000 à 1200 mm.

La Région est traversée d'Est en Ouest par le fleuve Oti, l'un des plus importants cours d'eau du pays et son affluent Koumongou. Sous-exploitée, la région comporte de nombreux bas-fonds pouvant servir pour les cultures de contre saison et le riz.

La végétation est de type herbacé avec quelques arbres, caractéristiques des savanes arbustives. Dans de nombreux endroits, sous la pression démographique, le couvert végétal est quasi inexistant pendant la saison sèche, excepté les essences « alimentaires » telles que le karité et le néré principalement.

Le relief comporte de nombreux vallonnements. Les sols ont évolué sur un socle granitique au nord, une couverture sédimentaire gréseuse au centre et une couverture sédimentaire avec des sols ferrugineux tropicaux ou hydromorphes au sud, et dans la majorité des cas appauvris en éléments nutritifs et surtout en matières organiques (Douti, 1986). Les préfectures déjà dégradées et les plus menacées sont : Tône et Cinkassé.

L'économie de la région repose sur l'agriculture. Une partie des ressources des exploitations agricoles provient de parents émigrés.

La capacité d'organisation des paysans est en grande partie déterminée par les caractéristiques sociodémographiques, et socioéconomiques constituées par la production agricole, et le petit commerce.

La Région des Savanes reste de loin la région la plus pauvre du pays avec une incidence de la pauvreté estimée à plus de 90%. La préfecture de Kpendjal est la zone où la pauvreté y sévit le plus, touchant 96,5% de la population, suivie par les préfectures de Tandjoaré (90,3%) et de l'Oti (89,3%). La préfecture de Tône reste la moins pauvre (88,4%), mais elle compte le plus grand nombre de pauvres avec une contribution à la pauvreté de 43,2% ; la plus faible contribution à la pauvreté est enregistrée dans la préfecture de Tandjoaré (13,9%) (DSRP, 2009).

Afin de relever les nombreux défis socioéconomiques auxquels ils sont confrontés, les agriculteurs de la Région des Savanes se sont lancés dans l'amélioration de leurs productions céréalières en mettant un accent particulier sur la culture de maïs.

## **5.2. Etat de la filière maïs**

Pour mieux appréhender l'importance de la filière maïs, il s'avère nécessaire de faire l'état des lieux en termes de production, de stockage, de transformation, de commercialisation et de consommation.

### **5.2.1. Production**

- **Evolution de la production du maïs au Togo**

**Le maïs** se positionne comme la principale culture céréalière de base au Togo devant le sorgho, le riz et le mil successivement. Jadis cultivé essentiellement dans les Régions des Plateaux et Maritime, la culture du maïs est progressivement répandue sur toute l'étendue du territoire national.

La production nationale de maïs est de 651736 tonnes sur une superficie de 518955 ha en 2009 contre 590106 tonnes sur une superficie de 494963 ha en 2008 (DSID, 2010). Cette production a connu une nette évolution depuis les années 1960 jusqu'à nos jours.

L'évolution de la production de maïs entre 1990 et 2009 affiche le taux moyen de croissance le plus élevé (6%) comparativement au sorgho/mil (environ 4%) au Togo. Cette tendance confirme l'engouement porté à cette spéculation qui se positionne désormais comme une culture de rente. (Tableau 1)

**Tableau 1:** taux moyen de croissance de la production du maïs, sorgho et mil entre 1990-2009 au Togo

Produits	Taux moyen de croissance (%)
Mais	6,12
Sorgho/mil	03,64

Source : Etabli par LARPSAD à partir des données de DSID 2010

Le maïs est produit dans toutes les régions du Togo avec une importance et un poids variables. L'analyse de la production par région sur la période 2005-2010, révèle que la Région des Plateaux est la principale productrice de maïs avec 54% de la production nationale. La Région des Savanes occupe une position relativement marginale avec 7%, mais supérieure à celle de la Région de la Kara (5%). (Tableau 2)

**Tableau 2:** Importance de la production de maïs au Togo par région

	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	Moyenne
Région Maritime	17%	15%	16%	15%	14%	15%
Région des Plateaux	47%	53%	55%	56%	56%	54%
Région Centrale	19%	19%	19%	18%	18%	19%
Région de la Kara	6%	6%	5%	5%	5%	5%
Région des Savanes	11%	8%	5%	6%	7%	7%
<b>Togo</b>	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Etabli à partir des données de l'ITRA-CRASH, 2010

Qui plus est, une analyse de l'évolution de la production du maïs entre les cinq régions du Togo révèle un taux moyen de croissance de la production de l'ordre de 27% pour la Région des Savanes, supérieur aux taux moyens de croissance de la production dans toutes les autres régions du Togo sur la période de 1990-2009. Malgré le retard accusé pour se lancer dans la production du maïs, la Région des Savanes constitue la locomotive de relance du sous-secteur au Togo.(Tableau 3)

**Tableau 3:** Taux moyen de croissance de la production par région au Togo entre 1990 et 2009

Régions	Taux moyen de croissance (%)
Maritime	4
Plateaux	8
Centrale	9
Kara	14
Savanes	27

Source : Etabli par LARPSAD à partir des données de DSID 2010

### **Conclusion :**

- **Le maïs** se positionne comme la principale culture céréalière de base au Togo devant le sorgho, le riz et le mil successivement ;
- La production de **maïs** croît environ 1,5 fois plus vite que celle du sorgho/mil entre 1990 et 2009 ;
- Malgré le retard accusé pour se lancer dans la production du maïs, la Région des Savanes constitue la locomotive de relance du sous-secteur devant les quatre autres régions.

Toutefois, la croissance de la production observée est beaucoup plus influencée par les possibilités d'extension des superficies et les aléas climatiques.

#### **• Evolution de la production du maïs dans la Région des Savanes**

Avant les années 1990, le maïs était une culture de case, pratiquée sur de petites superficies, essentiellement pour la consommation en frais par la famille. La variété cultivée était TAMALE, une variété jaune importée du Nord du Ghana. La culture du maïs a pris de l'ampleur dans les années 90/91 où, sous le coup de la pauvreté des sols, des sécheresses et des famines récurrentes, les exploitants agricoles ont commencé à produire du maïs sur des superficies plus importantes, après l'avoir essayé sur de petites superficies de 0,25ha.

Ce changement d'affectation des sols au profit du maïs a été également favorisé par des recherches scientifiques faites sur cette spéculation en ce temps. La terre très pauvre et envahie par le striga, qui réduit considérablement les récoltes de mil et de sorgho, cultures traditionnelles du milieu, a joué en faveur du maïs : le sorgho et le mil ne répondant plus à la fumure organique.

Le rendement élevé du maïs (0,6 tonne/ha) comparé aux faibles rendements des cultures céréalières traditionnelles du milieu (0,38 tonne/ha et 0,42 tonne/ha respectivement pour le sorgho et le mil), dès le départ (campagne 1990/91), a incité les paysans à produire du maïs. Par ailleurs, certains paysans estiment que la culture du maïs est moins pénible que celles du mil et du sorgho.

La soudure, devenue endémique à cause des sécheresses persistantes et des inondations périodiques dans la région, a favorisé l'implantation de plusieurs ONG, notamment VECO et RAFIA, qui ont œuvré pour l'adoption de la culture du maïs.

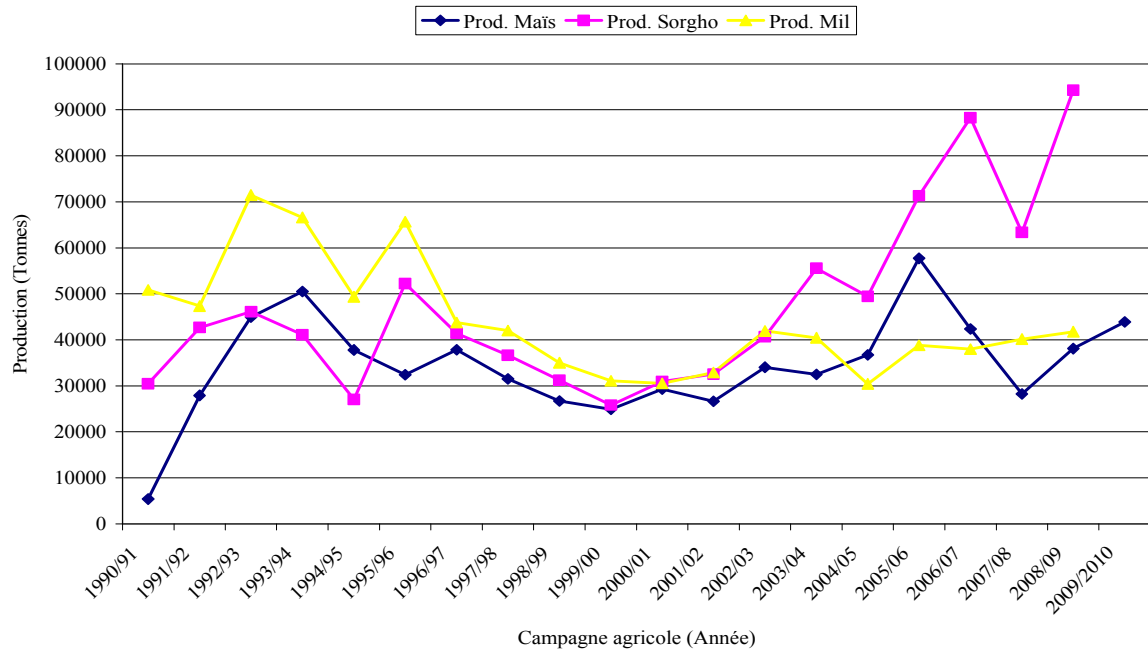
Le maïs continue à rentrer de plus en plus dans les habitudes alimentaires des populations : la farine du maïs se gonflant plus que celle du mil ou du sorgho dans la marmite de la ménagère. De plus, l'apparition dans la région du moulin a encouragé les paysans à produire désormais du maïs pour le consommer.

Une analyse de la production du maïs faite sur la période 1990-2010, fait apparaître trois périodes de variations de la production : une période de forte production entre 1990/1991 suivie d'une chute qui a atteint son point le plus bas au cours de la campagne 1999/2000. Depuis lors, la production de maïs a amorcé une remontée jusqu'à la campagne 2005/06, puis a marqué une rechute sévère au cours de la campagne agricole 2007/2008 ensuite une remontée à partir de cette date. (Figure 1 et Figure 2).

Il faut signaler que les chutes intempêtes observées sur toute la période sont dues essentiellement à des sécheresses récurrentes liées aux changements climatiques. Par contre à partir de 2004/05 à la faveur de la crise cotonnière, la majorité des paysans a abandonné la

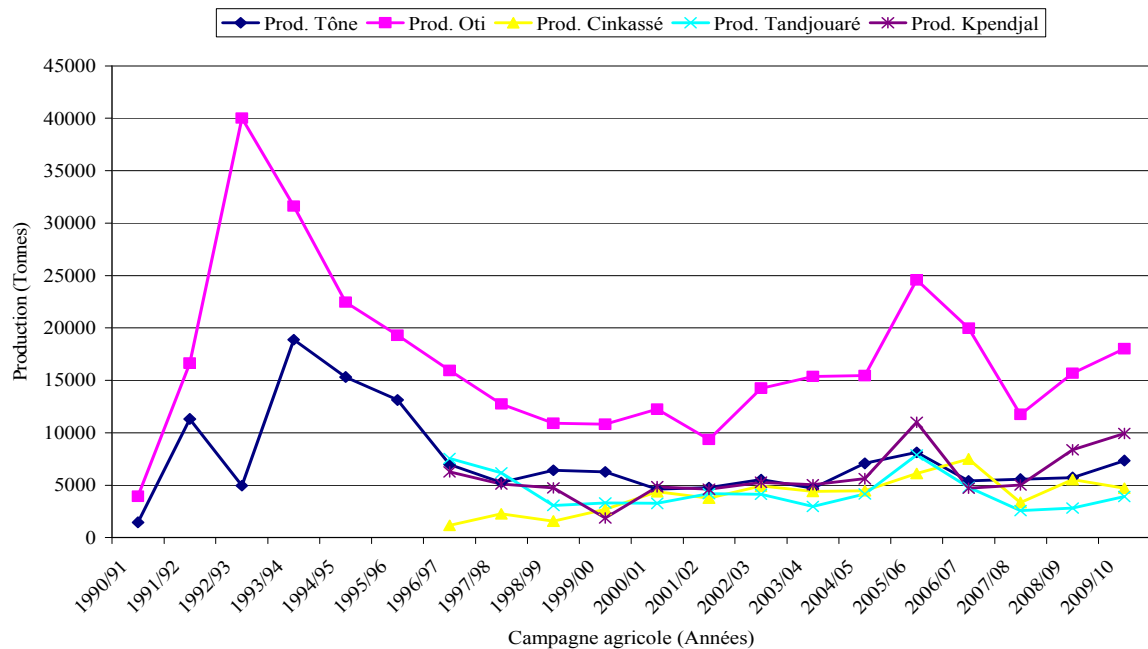
culture du coton au profit du maïs devenu rentable. Cet élan n'est pas brisé même après la résolution de la crise cotonnière.

**Figure 1:** Production du maïs comparée a celle du sorgho et du mil (campagnes 1990/91-2009/10)



Source : Etablie à partir des données de l'ITRA-CRASH, 2010

**Figure 2 :** Production du maïs, du sorgho et du mil par préfecture



Source : Etablie à partir des données de l'ITRA-CRASH, 2010

L'évolution de la production de maïs entre 1990 et 2009 affiche le taux moyen de croissance le plus élevé (29%) comparativement au sorgho (5%) et au mil (1%) au Togo. Cette tendance confirme l'engouement porté à ce secteur. (Tableau 4)

**Tableau 4:** taux moyen de croissance de la production du maïs, sorgho et mil entre 1990-2009

Produits	Taux moyen de croissance (%)
Maïs	29
Sorgho	05
Mil	01

Source : Etabli par LARPSAD à partir des données DSID 2010

La faible production du maïs dans la Région des Savanes par rapport aux autres régions du Togo est essentiellement due non seulement à l'insuffisance du potentiel en terre dans la région mais aussi et surtout à son degré d'appauvrissement en éléments nutritifs et en matières organiques.

#### **Conclusion :**

- la production du maïs concurrence d'une façon constante celle du sorgho et du mil au cours de la période considérée, au niveau régional (Figure 1) et préfectoral (Figure 2) ;
- les variations de production de maïs observées sur toute la période sont dues essentiellement à des sécheresses récurrentes liées aux changements climatiques et à la crise cotonnière ;
- la faible production de maïs dans la Région des Savanes par rapport aux autres régions du Togo est essentiellement due non seulement à l'insuffisance du potentiel en terre dans la région mais aussi surtout à son degré d'appauvrissement en éléments nutritifs et en matières organiques

#### **• Evolution des superficies emblavées**

L'analyse de l'évolution des superficies de maïs emblavées dans la Région des Savanes sur la période 1990 - 2009 affiche un taux moyen de croissance de 8% avec une moyenne de 27923,35 ha. Une description détaillée de cette évolution est présentée dans les figures 8 et 9 en annexe 2

Au niveau de la Région des Savanes, la préfecture de l'Oti se positionne comme la préfecture dont les superficies moyennes de maïs emblavées sont les plus importantes. Elle est suivie des préfectures de Kpendjal, Tône, Tandjoaré et Cinkassé respectivement.

En termes de croissance, la préfecture de Cinkassé affiche le taux moyen de croissance le plus élevé suivie des préfectures de Kpendjal, Tône, Tandjoaré et Oti (tableau 5).

**Tableau 5:** Taux moyen de croissance et moyenne des superficies de maïs emblavées par préfecture entre 1996-2009

Préfectures	Taux moyen (%)	Superficie moyenne en (ha)
Tône	5,5	5463,64
Oti	0,2	12479,71
Cinkassé	11,1	3026,86
Tandjouaré	0,07	3476,50
Kpendjal	8,9	5901,21

Source : Etabli par LARPSAD à partir des données DSID 2010

### Conclusion :

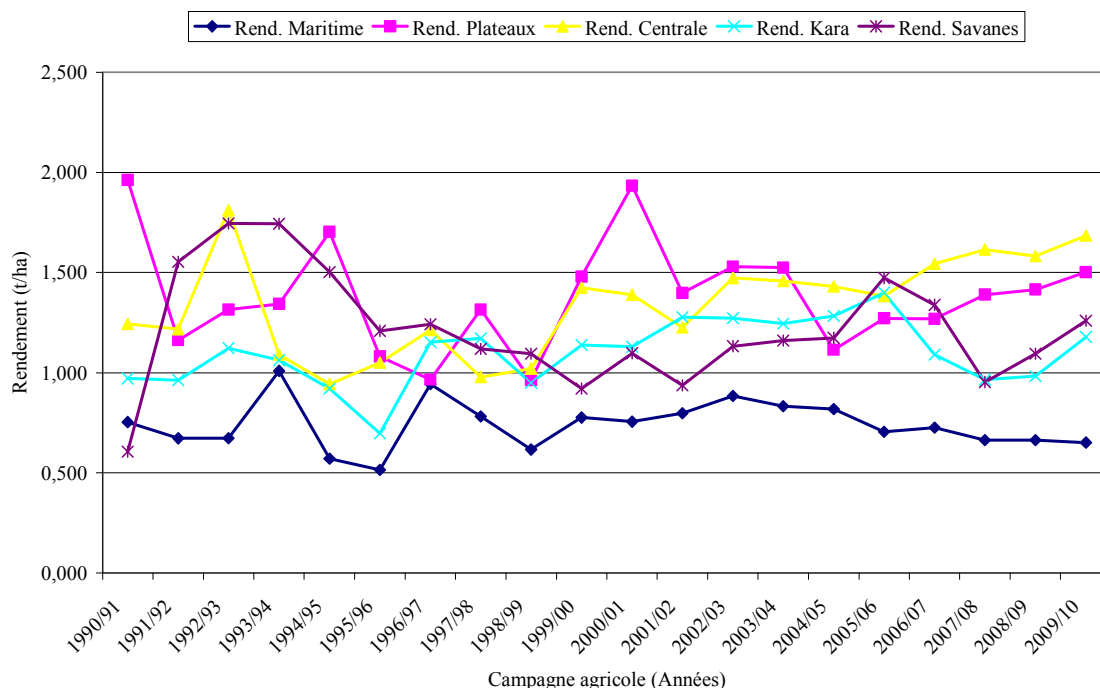
- Malgré l'importance des superficies emblavées dans l'Oti, c'est la préfecture de Cinkassé qui affiche le taux moyen de croissance des superficies emblavées le plus élevé.
- Les superficies de maïs emblavées affichent une timide croissance aux dépens de celles du mil et du sorgho au cours de la période 1990-2009. Les superficies du maïs ont triplé en 1992/93 (25767ha) par rapport à celles de 1990/91 (8897ha). La croissance s'est accentuée jusqu'à nos jours.

### • Evolution des rendements

En termes de rendement, la Région des Savanes occupe la troisième position derrière la Région des Plateaux et la Région Centrale avec un rendement moyen de 1,218 t/ha sur les vingt dernières années. Le rendement moyen national sur la même période est de 1,155 tonnes à l'hectare (DSID, 2010). (Figure 3)

L'analyse détaillée de l'évolution des rendements du maïs dans la Région des Savanes (campagnes 1990/91-2009/2010, figure 3) révèle que les rendements du sorgho et du mil croissent de façon remarquable sur la période considérée, alors que les rendements du maïs très élevés tout au début, connaissent une évolution à la baisse. Toutefois, il est à noter que les rendements de maïs ont été toujours supérieurs à 1t/ha sauf pour les campagnes 1990/1991, 1999/2000, 2001/2002 et 2007/2008. Comparés à ceux du sorgho et du mil, les rendements du maïs sont largement meilleurs, sauf sur la période 2006/2007 - 2008/2009 où les rendements du sorgho ont pris le dessus.

**Figure 3:** Comparaison de l'évolution des rendements de maïs dans la Région des Savanes par rapport à celle des autres Régions du Togo



Source : Etablie à partir des données de l'ITRA-CRASH, 2010

Qui plus est, il est à noter qu'au cours des deux dernières périodes 2006/2007 - 2008/2009, l'augmentation des rendements s'est accompagnée d'un accroissement des superficies emblavées. Ceci témoigne que la culture céréalière est restée une agriculture extensive dans la région.

**Conclusion :** Comparés à ceux du sorgho et du mil, les rendements du maïs sont largement meilleurs, sauf sur la période 2006/2007 - 2008/2009 où les rendements du sorgho ont pris le dessus.

➤ **Disponibilité, aptitudes culturales, gestion de la fertilité des sols et accès à la terre dans la Région des Savanes**

Les sols de la Région des Savanes sont très pauvres. On ne peut rien produire sur ces sols sans y mettre de l'engrais et ce surtout dans la préfecture de Tône. C'est ainsi que le maïs, sous l'effet des engrais, est devenu une réussite dans le milieu, et ses rendements meilleurs.

D'un point de vue général, les sols cultivés dans la Région des Savanes sont pauvres ; ceux de la préfecture de l'Oti, de Kpendjal et Tandjoaré sont relativement plus fertiles que ceux de Tône qui sont très pauvres et surexploités.

Le système de gestion de la fertilité par la "Défriche/Brulis" atteint ses limites à cause du raccourcissement de la jachère due à l'augmentation de la pression démographique. La baisse de la fertilité des sols engendre une chute du rendement de la culture de maïs et l'apparition de nouveaux modes de gestion de la fertilité des sols dans les pratiques locales. Ces derniers combinent en association ou en rotation l'utilisation d'engrais chimiques NPK, avec des légumineuses telles que le mukuna, l'arachide, le niébé et le soja.

L'analyse révèle que l'accès à la **terre** pose beaucoup de problèmes et constitue un obstacle au développement agricole. La mise en valeur en faire-valoir direct pose des problèmes qui peuvent trouver leur solution à travers la sensibilisation sur l'accès à la terre des personnes sans terres (femmes). Des blocages se retrouvent aussi au niveau du faire-valoir indirect (mésentente entre propriétaire et exploitant), d'où la nécessité d'un contrat clair quelque soit le type de produits.

**Conclusion** : la disponibilité en terre dans la Région des Savanes est très limitée. Les sols sont surexploités, leur niveau de fertilité est faible nécessitant des amendements sous forme d'engrais chimique et d'engrais organique pour la culture du maïs.

#### ➤ **Systèmes et conduite de la culture**

Contrairement aux autres cultures céréalières pratiquées dans le milieu (sorgho et mil), la plupart du temps en association avec le niébé et l'haricot ; le maïs, par contre est fait en culture pure. Les principales associations de cultures sont pratiquées par certains producteurs associent le maïs et le soja, mais seulement dans l'objectif d'améliorer la fertilité du sol. Ces associations se retrouvent dans un système d'assolement où le sol est réservé au maïs en culture pure la première campagne ; le maïs est associé au soja au cours de la deuxième campagne et le sorgho associé au niébé au cours de la troisième campagne puis vient encore le maïs en pure.

Dans l'Oti où de grandes superficies sont cultivées, le labour à plat est fait au tracteur de même que dans le Kpendjal. Dans le Tône, le billonnage est fait à la traction animale. L'utilisation des outils aratoires est aussi largement présente.

**Conclusion** : dans la Région des Savanes, le maïs est fait en culture pure. L'association du maïs et du soja intervient seulement dans l'objectif de l'amélioration de la fertilité du sol. Quant au labour, il est pratiqué à la main ou à la traction animale sauf dans les préfectures de l'Oti et du Kpendjal où le tracteur intervient.

#### ➤ **Autres facteurs de production**

##### • **Main-d'œuvre**

Les chefs d'exploitation cultivant le maïs utilisent à la fois la main-d'œuvre familiale et la main-d'œuvre salariée dans la réalisation de leurs activités de production. La main-d'œuvre familiale est disponible en tout temps mais elle reste insuffisante surtout dans les périodes de pointe (semis, épandage d'engrais, sarclage ou herbicidage) où il faut nécessairement faire appel à une main-d'œuvre salariée.

Pour les **main-d'œuvre familiale et salariée**, l'analyse révèle que la productivité de la main-d'œuvre familiale est faible mais le travail de cette main-d'œuvre sur des parcelles de cultures d'ordre social est bien soigné. Par contre, la main-d'œuvre salariée est relativement plus productive en période de travail de pointe.

La main-d'œuvre familiale est utilisée pour effectuer les opérations de labour, de sarclage, de désherbage et de démariage sur la culture du maïs. Il existe des formes d'entraide pour la récolte du maïs. (PADAT, 2010).

**Conclusion :** les exploitations familiales de maïs utilisent toutes la main-d'œuvre familiale couplée avec la main-d'œuvre salariée. Le labour et le billonnage sont le plus souvent faits à la traction animale (Tône) sauf dans les préfectures de l'Oti ou de Kpendjal où le tracteur intervient pour le labour à plat à cause de la disponibilité de grandes superficies.

- **Crédit**

Les producteurs ont recours au crédit des IMF (UC-MECS, COOPEC-Dapaong Ville....) dont ils déplorent le taux d'intérêt élevé (18 à 24%) et la durée de la période de remboursement. Les crédits sont remboursables en espèces par échéances qui doivent finir juste à la fin de la campagne agricole, ce que les producteurs arrivent difficilement à respecter parce qu'en ce moment ils n'ont pas encore vendu leurs produits. Les conditions d'accès à ces crédits sont : - avoir un compte dans l'institution en question, - alimenter régulièrement son compte, -avoir une garantie extérieure (la terre ou une caution), -le crédit est octroyé au prorata des fonds en compte (2 à 3 fois au plus)

**Conclusion :** les producteurs de maïs ont souvent recours au crédit de campagne, à un taux souvent élevé (18 à 24%) pour une durée de remboursement ne dépassant pas six mois (fin de campagne agricole), assujetti à la détention d'un compte approvisionné et avec une garantie extérieure.

- **Equipement**

Il s'agit d'une agriculture traditionnelle. Les différentes opérations culturales se font généralement manuellement à l'aide d'outils traditionnels : (i) le défrichage et le dessouchage se font manuellement à l'aide d'outils tels que la machette et la houe ; (ii) la préparation du sol se fait à la houe (labour) ; (iii) les opérations d'entretien des cultures telles que le sarclage sont faites à la houe ; (iv) la récolte est faite à la main ; (v) le transport des produits est fait par location d'un moyen de transport ou par des hommes ou des femmes. Le maïs est battu et vanné manuellement.

**Conclusion :** la culture du maïs dans les exploitations familiales est traditionnelle, faite généralement manuellement à l'aide d'outils traditionnels (houe, machette). La récolte est faite également à la main et le transport des produits de récolte est faite également par des hommes, des femmes ou à dos d'ânes.

- **Engrais**

- Fumure organique

Le fumier est largement utilisé dans le milieu pour la fertilisation des sols. Selon les producteurs interviewés, on ne peut pas produire du maïs dans la Région des Savanes sans le fumier. Ce dernier donne de la consistance aux sols et améliore l'effet bénéfique de l'engrais minéral.

**Conclusion** : L'utilisation de la fumure organique est largement adoptée dans la Région des Savanes à telle enseigne qu'elle est devenue une pratique courante. Le fumier améliore l'effet bénéfique de l'engrais minéral.

- Engrais minéral

L'approvisionnement et la distribution des intrants, principalement les engrais, sont assurés par La CAGIA, un organisme étatique créé en 2008. La CAGIA utilise 110 magasins (19 dans la Région Maritime, 23 dans la Région des Plateaux, 17 dans la Région Centrale, 30 dans la Région de la Kara, 21 dans la Région des Savanes), localisés au niveau préfectoral et au niveau cantonal, d'une capacité variant de 40 à 300 t. Ces magasins sont construits par le Ministère de l'Agriculture ou réalisés dans le cadre de la mise en œuvre des différents projets. La CAGIA garde un stock tampon au niveau central (1500 t, environ) qui sert à couvrir les besoins additionnels, non exprimés avant la campagne.

Les producteurs expriment leurs besoins à travers les Organisations Paysannes qui les transmettent à la DRAEP via l'ICAT. Les besoins sont exprimés bien avant le démarrage de la campagne, à la fin du mois de Novembre. L'année dernière (2010), tous les besoins exprimés ont été couverts (30 000 tonnes). Les quantités disponibles ont permis d'apporter des engrais à 12 ou 13% des superficies cultivées. La CAGIA couvre 7% des besoins théoriques en engrais mais 100% des besoins exprimés.

**Conclusion** : l'approvisionnement et la distribution des engrais par la CAGIA sont effectifs mais seulement 7% des besoins réels sont exprimés et représentent 12 à 13% des superficies cultivées.

• Semences

L'utilisation des semences améliorées est très poussée dans le milieu. Le cycle végétatif varie entre 90 et 120 jours.

**Tableau 6**: Quantité de semences produites et consommées (tonnes) par région

<i>Nature de la semence</i>	<i>Quantité Nationale</i>	<i>Savanes</i>	<i>Kara</i>	<i>Centrale</i>	<i>Plateaux</i>	<i>Maritime</i>
<b>Maïs</b>	261	111	6	29	15	100
<b>Sorgho</b>	154	77	10	60	7	0
<b>Mil</b>	124	123	1	0	0	0
<b>Riz</b>	217	171	6	16	24	0

Source : Programme de développement et de relance de la production agricole au Togo : 1997-2001 – MAEP – Déc. 1996

L'utilisation des semences commerciales de maïs est limitée au niveau national ; car, les semences de base sont disponibles en quantité réduite. Les variétés utilisées sont les variétés locales, mais également des variétés telles que Obatampa et Ikenne ont été introduites par l'ICAT ou dans le cadre de projets ; par exemple (Food Facility financé par l'Union Européenne et réalisé par la FAO). La préférence des paysans va à Ikenne qui se rapproche des variétés locales en termes de rusticité, qui ne verse pas et qui est à grains durs (donc, qui est plus facile à égrener) contrairement à la variété Obatampa qui est à tige longue (avec risque de verse) et qui sèche difficilement. (PADAT, 2010).

- **Rentabilité**

D'une façon générale, on peut affirmer que la culture du maïs dans la Région des Savanes est une opération rentable ; en témoignent certaines déclarations suivantes des paysans :

- « Ici le maïs est devenu une culture de rente faite pour la vente »
- « Si le maïs est vendu à 600FCFA le bol (soit 24000FCFA le sac) le paysan y gagne ».

Il faut saluer l'initiative heureuse et positive prise par certains agriculteurs de la Région des Savanes en établissant le compte d'exploitation de leurs activités agricoles

L'examen du compte d'exploitation du paysan LARE SARANI du village de Moumouan dans la préfecture de Tandjoaré illustre bien cette pratique.

- **Compte d'exploitation**

Parmi les producteurs proposés par l'ICAT, le paysan LARE SARANI dans la préfecture de Tandjoaré a été retenu pour illustrer la rentabilité de la production de maïs dans la Région des Savanes. Ce choix est motivé par un souci de représentativité et de maîtrise de la technique d'élaboration du compte d'exploitation.

Son compte d'exploitation montre des charges totales de 447 458 FCFA. Si l'on retient qu'il a vendu 20 sacs de maïs de 40 bols par sac soit au total 800 bols à raison de 600FCFA le bol, son revenu total serait de 480 000FCFA, soit une marge bénéficiaire de 32 542 FCFA, soit 7,27%. En dessous du prix du bol de maïs à 600FCFA, la marge bénéficiaire est hypothéquée. Présentement le prix d'achat proposé par l'ANSAT est de 15 000FCFA le sac, soit 375 FCFA le bol contrairement à 2010 où le prix du sac était à 18 000 FCFA soit 450FCFA le bol.

Les paysans interviewés considèrent ces prix trop bas, raison pour laquelle ils ont presque tous opté de garder les productions plus longtemps.

**Conclusion** : le compte d'exploitation étudié dégage un coût de revient du bol de maïs à 559FCFA. Ce qui n'est pas loin du prix de vente de 600FCFA proposé par Mr LARE dans son compte d'exploitation. Sa marge bénéficiaire positive de 32 542FCFA n'est pas confortable, étant donné qu'elle n'éloigne pas d'une situation de faillite (voir tableau 11 en annexe 2).

### **5.2.1.1. Stockage**

Le maïs égrené et vanné est conservé dans des sacs en polyéthylène avec parfois des produits tels que Actellic ou le Sofagrain. Les paysans stockent leurs productions dans leurs habitations, les sacs entreposés sur des palettes. Il faut souligner que la CPC-TOGO ne dispose pas de magasins de stockage dans la Région des Savanes.

L'ANSAT dispose de 67 magasins au niveau des préfectures dont la capacité totale est de 20 000 tonnes, mais ces magasins sont mal équipés.

**Conclusion** : le manque de magasins de stockage au niveau de la CPC-TOGO oblige les producteurs à garder leur production en attendant les meilleurs prix de vente.

### 5.2.1.2. Transformation

La transformation du maïs au Togo est essentiellement artisanale, et celle-ci est tenue par les femmes. Ce secteur est confronté à d'énormes difficultés. Il s'agit d'équipements restés rudimentaires et du problème de formation devant permettre les échanges d'informations. Il s'est également avéré que les transformateurs travaillent en vase clos et que les activités du secteur artisanal sont menées majoritairement par les femmes. Présentement un projet de transformation de la farine de maïs en couscous et en spaghetti est en phase d'expérimentation avec l'appui de l'ONG RAFIA.

#### Conclusion :

La transformation du maïs au Togo est essentiellement artisanale et celle-ci est tenue par les femmes.

### 5.2.1.3. Commercialisation

Le maïs est essentiellement commercialisé sous la forme de grain (sec) ; toutefois, on peut estimer que 4% à 5% de la production nationale sont commercialisés en frais. La commercialisation du maïs frais se fait toujours en épi non despathé et destinée après cuisson à la consommation finale. La commercialisation en sec se fait, généralement, sous forme despathée et égrenée.

La commercialisation du maïs, autrefois une activité essentiellement informelle assurée par des femmes individuelles et/ou organisées en groupements, est devenue formelle avec l'implication active des femmes, des hommes et de l'ANSAT. Les circuits sont entretenus par des grossistes des villes qui s'appuient sur des intermédiaires chargées de la collecte dans les lieux de production. On rencontre aussi des groupements de producteurs qui, avec l'appui des IMF sous forme de crédits de commercialisation, achètent et stockent pour revendre à des prix meilleurs.

Les principaux goulots d'étranglement de la filière maïs dans la Région des Savanes se situent au niveau de la commercialisation : blocage des circuits extérieurs de commercialisation et faible capacité d'achat de l'ANSAT. La non maîtrise des volumes de maïs produits dans le pays pour savoir les quantités disponibles, ne facilite pas la gestion des excédents exportables. Parfois, l'exportation est autorisée mais sans règles ni procédures à cet effet.

Lors des interviews dans le cadre de cette étude, les entraves à l'exportation de maïs ont été largement évoquées avec l'espoir d'un développement des circuits de commercialisation du maïs vers l'extérieur.

### 5.2.1.4. Consommation locale

**Les céréales** ont affiché des déficits une année sur trois de 1995/1996 à 2003/2004, suivis de déficits deux années consécutives 2004/2005 et 2005/2006. De 1995 à 1999, **le sorgho/mil** a enregistré des excédents trois années sur quatre, puis des déficits trois années sur quatre de 1999 à 2003, et enfin des déficits deux années sur trois, de 2003 à 2006. **Le maïs** a eu des déficits trois années sur quatre, de 1995/1996 à 1998/1999, puis a enregistré des excédents successifs de 1999/2000 à 2004/2005, enfin un déficit en 2005/2006. Cette analyse révèle le caractère précaire du disponible alimentaire sur la période revue.

**Tableau 7:** Bilan alimentaire du Togo de 1995 à 2005, excédents et déficits (Unité : Tonne)

PRODUITS	ANNEES										
	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99	1999-2000	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06
<b>Céréales</b>	-37940	15817	53185	-77375	32305	4381	-39481	19046	9716	-26086	-19695
<b>Maïs</b>	-85153	-7747	40036	-63527	52588	33983	5968	35432	48057	22325	-3706
<b>Sorgho-mil</b>	67942	31010	16482	-9029	-10370	-7312	-22198	5448	-10412	-22313	9587
<b>Riz usiné</b>	-20728	-7446	-3333	-4820	-9912	-22290	-23251	-21833	-27930	-26098	-25576

Source : DSID

Il est estimé à 108 kg par habitant et par an la consommation du maïs à Lomé et à 201 kg/hbt/an dans les zones rurales (DESA, 1998). Ces ratios ne sont que de 35 et 47 kg/hbts respectivement dans les Régions des Savanes et de la Kara (DESA, 1998).

Le maïs, autrefois destiné exclusivement à l'autoconsommation, est aujourd'hui, avec le développement des marchés urbains, la principale source de revenus des zones rurales de la Région des Savanes. Il contribue pour près de 25 à 52% au revenu monétaire des paysans de la région, surtout à cause de l'abandon de la culture cotonnière.

Le maïs est utilisé dans plusieurs mets et prend aujourd'hui une plus grande importance économique par son utilisation comme ingrédients dans la fabrication du pain. De surcroît, il entre aussi dans la production de provendes destinées aux élevages.

En guise de comparaison, les consommations moyennes<sup>1</sup> par tête et par an sont évaluées respectivement à 70 kg pour l'igname, 75 kg pour le manioc, 85 kg pour le maïs et 40 kg pour le sorgho et le mil. Exceptionnellement, l'igname plus consommée dans la région centrale, atteint par tête 135 kg.

Le maïs en la matière se place en première position des aliments énergétiques et représente pour la quantité moyenne consommée par habitant et par an, un peu plus du double de celles du sorgho et du mil.

Les quantités de maïs affectées annuellement à la consommation familiale dans la Région des Savanes sont relativement importantes. Mais elles varient en fonction de l'exploitation et de la taille du ménage.

Certains producteurs interviewés dans le cadre de cette étude déclarent réserver pour l'autoconsommation 10 sacs sur 30 produits, et d'autres 30 sacs sur 70 soit 33 à 43% des récoltes.

<sup>1</sup> DSID – ITRA (2003) /Situation de référence sur les plantes à racines et tubercules

Le bilan céréalier a été globalement déficitaire en 1998 (-77.375 t) avec un taux de couverture de 87%, en 2001 (-39.481 t) avec un taux de couverture de 94%, en 2004 et 2005 (-26.086 t et -19.695t) avec respectivement des taux de couverture de 96% et 97%.

Les excédents les plus significatifs ont été enregistrés en 1997, 1999, 2002 et 2003 avec respectivement 53.185 t, 32.305 t et 19.045 t, soit des taux de couverture correspondants de 109 %, 105 %, 103 % et 102%.

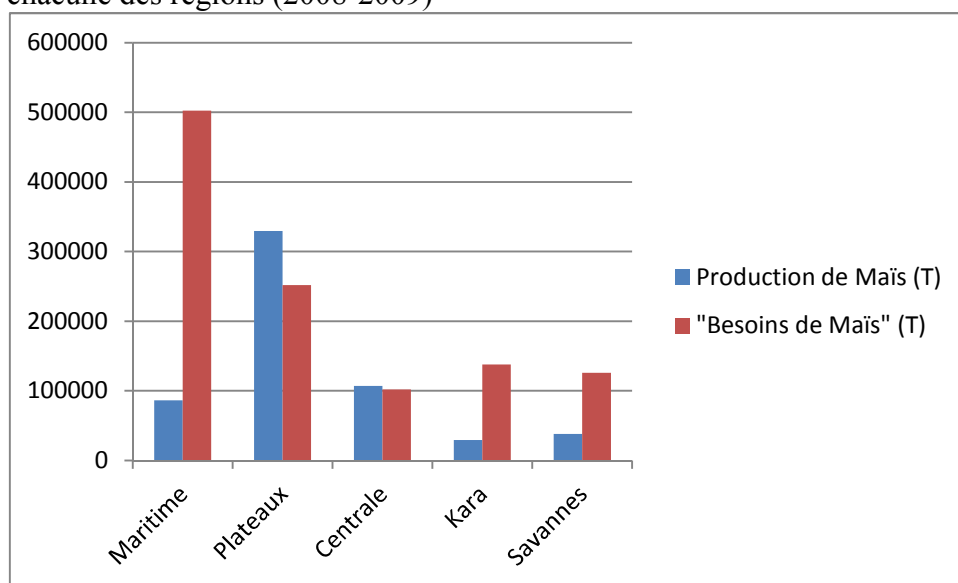
## 5.2.2. Rôle de la filière

### 5.2.2.1. Dans la sécurité alimentaire

Au plan de la disponibilité, la production du maïs couvre largement les besoins de consommation au niveau national, ce qui permet de dégager un excédent commercialisable. Ceci n'est pas le cas de toutes les régions.

S'agissant de la période 2008-2009, certaines régions sont excédentaires en termes de production de maïs par rapport à leurs besoins alimentaires et d'autres déficitaires (PADAT) : la production de maïs est excédentaire à 30% et couvre 5 et 10% des besoins, respectivement dans les Régions des Plateaux et Centrale tandis que le déficit par rapport aux besoins est de 83%, 79% et 70% respectivement dans les Régions Maritime, de la Kara et des Savanes (La figure 4).

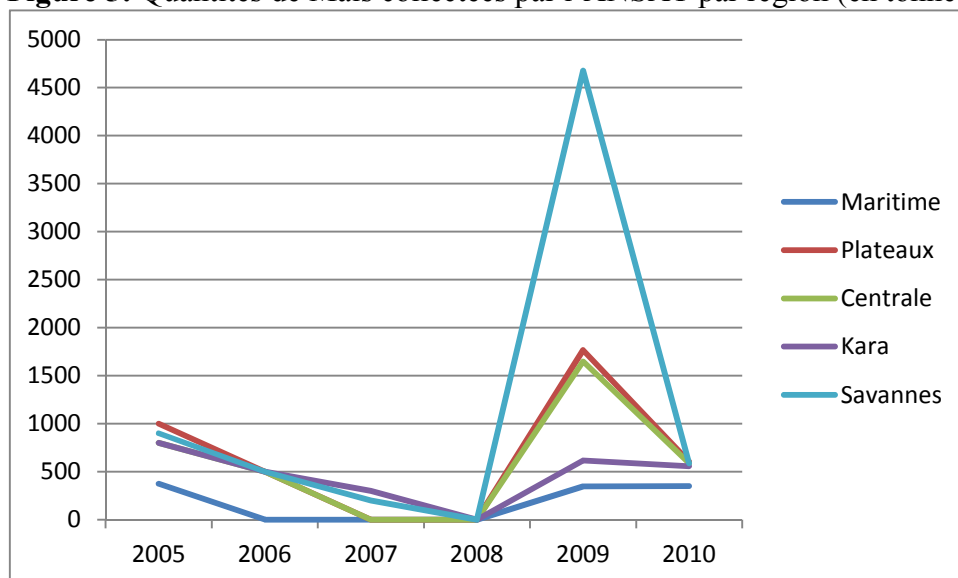
**Figure 4:** Comparaison entre la production de Maïs et les besoins alimentaires de base dans chacune des régions (2008-2009)



Sources : Statistiques, Productions, Superficies et Rendements des cultures, DSID, 2010 et Normes de la FAO en termes de besoins en céréales (2qX/personne/an)

Les quantités de maïs collectées par l'ANSAT par région sont inégales. Malgré le déficit en maïs constaté en 2008-2009, les quantités collectées dans la Région des Savanes sont beaucoup plus élevées que celles dans les autres régions. (Figure 5). Cette situation confirme notre conviction que le maïs est bel et bien une culture d'apport significatif dans la région.

**Figure 5:** Quantités de Maïs collectées par l'ANSAT par région (en tonnes)



Source : ANSAT, 2010

Au plan de l'accessibilité, on note une variabilité marquée par les conditions d'offre. Toutefois, plusieurs paysans ont déclaré que les prix au producteur ne sont pas incitatifs même lorsqu'il s'agit du prix d'achat de l'ANSAT. Il faut toutefois signaler que le prix de collecte du maïs est fixé en concertation, chaque année, avec les grandes Organisations Paysannes sur la base du niveau de vie moyen.

Compte tenu du système de commercialisation du maïs, alternant une intervention annuelle régulière mais limitée de l'Etat pour la constitution de stocks de sécurité alimentaire (ANSAT) et des interventions sporadiques de mise sur le marché de quantités de maïs pour réguler les prix en cas de crise comme en 2005, les petits producteurs vulnérables ne peuvent stocker leur production. De ce fait, ils ne peuvent bénéficier des prix élevés pendant la période de pénurie ; car, ils ont des besoins immédiats et deviennent tributaires des commerçants opérant dans le secteur informel. Les prix mensuels du maïs sont à leur point le plus haut en juillet-août et à leur point le plus bas en septembre-octobre. Ils fluctuent de 25 à 50%, notamment en période de crise alimentaire ou climatique.

- Au plan de la disponibilité, le taux de couverture des besoins en maïs est globalement déficitaire au niveau national. Cependant au niveau régional, ce taux reste déficitaire dans les Régions Maritime, de la Kara et des Savanes contrairement aux régions des Plateaux et Centrale (figure 4).
- Au plan de l'accessibilité, on note une variabilité marquée par les conditions d'offre liées aux aléas climatiques. Toutefois, plusieurs paysans ont déclaré que les prix au producteur ne sont incitatifs même lorsqu'il s'agit du prix d'achat de l'ANSAT.

#### **5.2.2.2. Dans l'économie nationale : Contribution du maïs à la création de la richesse nationale PIBA**

Les principales spéculations vivrières y compris les céréales (maïs, sorgho, mil, riz), les tubercules (igname, manioc), les légumineuses (niébé, arachide) ont contribué au cours de ces dernières années pour 2/3 à la formation du PIB agricole.

En l'absence de statistiques officielles sur la contribution du maïs à la richesse nationale, on peut estimer que compte tenu de son poids relatif par rapport aux autres produits, sa contribution serait significative : en témoigne la forte demande croissante.

### **5.2.3. Contraintes et opportunités**

Le développement suivant expose les contraintes et opportunités pour le développement de la culture du maïs.

#### **5.2.3.1. Contraintes**

Les contraintes au développement de la culture du maïs sont analysées sous les aspects suivants :

##### **➤ Contraintes à la production**

Les contraintes à la production du maïs sont nombreuses et variées ; elles peuvent se résumer aux points suivants :

- la faible utilisation des semences améliorées,
- la rareté et la cherté de la main d'œuvre aux moments opportuns,
- la faible mécanisation de la culture,
- le manque d'équipements agricoles adéquats,
- le manque de crédits de campagne,
- les prix non rémunérateurs,
- l'enclavement de certaines zones de production,
- le mauvais état des pistes d'accès,
- l'inorganisation des producteurs,
- l'insuffisance de soutien et d'organisation de la filière maïs,
- la non disponibilité en quantité et à temps des intrants (semences améliorées, engrais) entraînant le non suivi des itinéraires techniques,
- la non maîtrise de l'eau,
- la non maîtrise des techniques d'herbicidage,
- les conditions difficiles d'accès aux crédits des IMF et taux d'intérêt exorbitants (18 à 24 %),
- l'approvisionnement difficile en intrants pour les individus non appartenant aux structures organisées.

Les contraintes sus-citées ont été soulignées par les producteurs interrogés dans la Région des Savanes au cours de cette étude. Ils insistent sur le fait que les engrais seuls ne garantissent pas la réussite de la récolte et que ceux-ci doivent avoir été précédés par le fumier. Ils affirment par ailleurs que les herbicides mal administrés obligent que le sarclage soit repris pour un nouveau coût. De plus, ils distinguent parfaitement le labour à la charrue du travail au tracteur, leurs coûts et effets respectifs.

### ➤ **Contraintes au stockage**

L'inadéquation d'infrastructures de stockage au niveau de la CPC-TOGO dans la Région des Savanes expose les producteurs de maïs à la mévente. Pour pallier cette insuffisance, la majorité des producteurs stocke leurs récoltes dans leurs habitations en vue de tirer un meilleur avantage de la transaction.

### ➤ **Contraintes à la transformation**

A part les divers mets préparés à base de grains ou de farine de maïs qui ont aujourd'hui fait leur expansion sur toute l'étendue du territoire national, la transformation du maïs en produits agro-industriels est encore à ses balbutiements. Un projet de transformation du maïs en spaghetti et en couscous est en phase d'expérimentation avec l'appui de l'ONG RAFIA. Les transformations du maïs en produits agro-industriels attendent investissements et technologies de fabrication.

### ➤ **Contraintes à la commercialisation**

Les principaux problèmes sont: le manque de régulation des maillons de production, de transformation et de commercialisation du maïs, notamment en année de surplus, le manque de connaissance des mécanismes de formation et de gestion du surplus, l'absence d'infrastructures rurales qui limite l'accès aux marchés, les échanges inter et intra régionaux, le non accès aux informations sur les prix pratiqués dans les marchés régionaux et locaux, les tracasseries routières rendant difficile la commercialisation. les unités de mesure non conventionnelles, le maïs se vendant par bol, les producteurs obligés de vendre quand le prix ne les avantage pas, le mauvais état des routes et pistes rurales, les prix pratiqués par les commerçantes étant très dérisoires avec des unités de mesure non conventionnelles qui frisent la tricherie, les débouchés limités pour écouler le maïs produit, ce qui entraîne la mévente, les tracasseries administratives pour faire sortir le maïs du pays,

Les principaux goulots d'étranglement de la filière maïs dans la Région des Savanes se situent au niveau de la commercialisation : blocage des circuits extérieurs de commercialisation et faible capacité d'achat de l'ANSAT. La non maîtrise des volumes de maïs produits dans le pays pour savoir les quantités disponibles, ne facilite pas la gestion des excédents exportables. Parfois, l'exportation est autorisée mais sans règles ni procédures à cet effet.

Lors des interviews dans le cadre de cette étude, les entraves à l'exportation de maïs ont été largement évoquées avec l'espoir d'un développement des circuits de commercialisation du maïs vers l'extérieur.

#### **5.2.3.2. Opportunités**

Des opportunités concernant la production, le stockage, la transformation et le crédit visent la restauration des sols, la maîtrise de l'eau, la conservation des produits agricoles et la dynamique associative.

- S'agissant des sols, la présence de l'ICAT, l'IFDC et de nombreuses ONG et associations qui œuvrent à trouver des mesures palliatives à l'amélioration de leurs fertilités ;
- Quant aux intrants, il existe des structures de commandes et de distribution des engrais et pesticides dont il conviendrait de renforcer les capacités. Il y a lieu également de restructurer les réseaux d'agriculteurs multiplicateurs de semences pré bases existants;
- S'agissant du niveau technologique des exploitants agricoles, des agents de l'ICAT et d'autres institutions appropriées s'attèlent à le rehausser à travers des conseils et appuis ;
- Pour la protection des cultures vivrières, certains agriculteurs utilisent des pesticides pour la protection de leurs champs contre les ennemis des cultures ;
- Existence de terres riches cultivables (près de 3,4 millions d'hectares correspondant à 60% de l'ensemble des terres du pays)
- S'agissant de la maîtrise de l'eau, il existe des ressources en eau disponible notamment les cours d'eau. De plus, un programme d'exploitation des bas fonds a été mis en place ;
- Existence de ressources en eau : la quasi totalité des ressources en eau du pays provient des pluies dont les eaux sont drainées en surface par quatre bassins hydrographiques (les bassins de l'Oti, du Mono, du Haho et du Zio). A cela, il faut ajouter l'existence de bas-fonds. Toutes ces ressources offrent des opportunités énormes d'aménagements et de mise en valeur pour le développement de systèmes de culture irriguée, de production animale et halieutique ;
- Existence d'une dynamique associative remarquable constatée en milieu rural, preuve d'une réelle volonté d'auto- développement à la base :
  - o 180 000 producteurs agricoles membres de plus de 8 000 OP de base ; plus de 55 OP faîtières dont 40 unions préfectorales, 8 unions régionales et 7 fédérations nationales) ;
  - o des filières organisées (Coton, café cacao, volailles, pêche, maraîchage, etc.) et engouement constaté pour l'organisation d'autres filières (céréales) ;
  - o des cadres de concertation et de défense des intérêts des producteurs (Chambres Régionales d'Agriculture, Mouvement Alliances Paysannes du Togo, Coordination Togolaise des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles etc.).
- Pour la conservation des produits alimentaires, quelques techniques sont utilisées par les paysans et les commerçants. Il s'agit des greniers pour la conservation par exemple du maïs en spathe et des produits comme l'Actélic pour sa conservation en grain ;

- S'agissant de la transformation des produits alimentaires, des cadres sont formés à l'Ecole Supérieure des Techniques Biologiques et Alimentaires (ESTBA) et les transformateurs locaux sont initiés par l'ITRA. De plus, quelques unités de transformation artisanales et semi-industrielles existent dans le pays.
- Dans le domaine du crédit agricole, des initiatives se développent au sein des coopératives et mutuelles de producteurs dans le sens de la mise en place des structures de micro-finance. Cette dynamique doit être complétée par la mise en place d'institutions financières aptes à répondre aux besoins de moyen et long terme.

Une estimation en 2004 des gains de productivité en milieu paysan issue des résultats de la recherche révèle qu'il est possible d'améliorer de 67% le niveau actuel de rendements de 1,2 à 2 tonnes.

Enfin, il faut signaler que c'est le maïs qui produit plus (en terme de rendement) si toutes les conditions nécessaires (semences améliorées, engrais, techniques culturelles) sont réunies. Plusieurs institutions et ONG dont l'ICAT, l'ITRA, RAFIA viennent en appui aux producteurs de maïs de la Région des Savanes.

Il existe une diversité d'opportunités concernant la production, le stockage, la transformation, le crédit, qu'il convient de capitaliser pour la relance de la filière maïs. Elles portent sur la restauration des sols, la maîtrise de l'eau, la conservation des produits agricoles et la dynamique associative.

### **5.3.Mesures**

Les différentes mesures en faveur de la filière maïs s'expriment à différents niveaux :

#### **5.3.1. Mesures politiques**

- **PDDAA/NEPAD/UA/CEDEAO**

L'adhésion du Togo aux engagements de Maputo en 2003 à travers le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), appuyée par l'initiative de l'Union Africaine (UA) et du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) est au centre de la dynamique de relance de la production agricole au Togo. La mise en œuvre du PDDAA s'est traduite en 2005 par l'élaboration de la politique agricole régionale (ECOWAP) de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO).

- **Stratégie de Relance de la Production Agricole (Juillet 2008)**

La Stratégie de Relance de la Production Agricole est un Plan d'Actions d'Urgence dans le secteur agricole du Togo pour la période 2008-2010. Elle constitue un cadre de référence pour la mise en œuvre des actions retenues par l'atelier des 10, 11 et 12 avril 2008 organisé par le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche pour « une revue des capacités de gestion du secteur agricole pour une redynamisation de la production ».

Le document a été présenté et adopté en conseil des ministres le 30 juillet 2008. Le Président de la République a donné des instructions pour qu'il soit mis en œuvre sans délai et qu'il fasse l'objet d'une table ronde avec les partenaires au développement du Togo avant la fin de l'année 2008.

Le document a été élaboré suivant une démarche participative et itérative, qui a permis d'impliquer les acteurs concernés dans la dynamique de relance agricole avec pour objectif principal :

- d'améliorer la productivité agricole et le revenu des producteurs,
- d'assurer la sécurité alimentaire,
- de faire de ces secteurs un vrai secteur qui contribue au développement économique du pays en luttant efficacement contre la pauvreté.

Parmi le choix des cultures stratégiques de relance, la filière maïs occupe une place de choix à côté des autres cultures céréalières identifiées (le sorgho et le riz). Le but poursuivi est de parvenir à une amélioration durable par :

- la réalisation de la sécurité alimentaire ;
- la constitution et la conservation des stocks de sécurité ;
- la création de banques de céréales (conservation des produits chez le paysan) ;
- l'obtention d'excédents commercialisables à l'exportation ;
- la transformation des produits agricoles pour créer une valeur ajoutée.

L'impact de la relance se traduira par des augmentations des productions obtenues au niveau des cultures suivantes :

**Tableau 8:** Projection des productions de maïs 2009-2010

Produits	<i>Campagne 2008/2009</i>	<i>Campagne 2009 / 2010</i>
Maïs	5%	13%
Riz	-	34%
Sorgho	1%	2%

Source : SRPA

- **Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA)**

Au Togo, le processus de concertation et d'élaboration participative du programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA) a débuté par un atelier de lancement en mars 2007. Il est l'opérationnalisation du PDDAA au niveau national par le biais de la feuille de route de la CEDEAO de décembre 2008 soutenu par un programme d'appui technique et financier mis en place en février 2009 qui a débouché sur la tenue de sa table ronde les 29 et 30 juillet 2009 à l'instar des 14 autres Etats de la région. Le PNIASA s'inscrit dans le pilier II (consolidation des bases d'une croissance forte et durable) du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) qui est axé sur les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Le pacte signé par les différentes parties prenantes lors de la table ronde est axé autour de six programmes qui s'inscrivent dans les quatre piliers du PDDAA. Avec l'assistance de l'Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de la Banque Mondiale (BM), les six programmes ont été restructurés suivant cinq sous-programmes dont trois orientés vers les sous-secteurs et deux sous-programmes transversaux pour focaliser davantage les interventions autour des investissements structurants. Le programme ainsi bâti

qui est le plan d'action prioritaire agricole inscrit dans le DSRP a été soumis à un atelier national de validation les 5 et 6 novembre 2009. Lors de cet atelier, suite à l'analyse de leur contenu, le PNIA et le Programme national de sécurité alimentaire (PNSA) ont été intégrés pour former le Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA) dorénavant cadre unique d'intervention dans le secteur agricole. Le 4 février 2010 le Gouvernement a organisé une conférence pour le financement du PNIASA.

Parmi les sous-programmes identifiés, le sous-programme (Promotion des filières végétales) occupe une place de choix. Le but poursuivi est d'assurer la couverture des besoins du pays en produits vivriers, à accroître les exportations des produits traditionnels et à promouvoir de nouvelles cultures à l'exportation. Il concernera une population agricole active estimée en 2009 à environ 1 500 000 producteurs répartis dans des organisations paysannes qui emblavent une superficie évaluée à environ 45 000 ha en 2008. Le sous-programme comprend 4 composantes :

Au titre des vivriers, troisième composante, le PNIASA met l'accent sur la production intensive des céréales, en particulier le **maïs**. La production annuelle de céréales atteindra environ 2 000 000 tonnes en 2015, avec des taux de croissance de 7,7%.

- **Projet d'appui au développement agricole au Togo (PADAT)**

Le PADAT, tel que structuré dans ses composantes, constitue une étape de l'opérationnalisation du programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA), et contribue ainsi à la mise œuvre de la note de politique agricole en vigueur, qui est en cohérence avec le DSRP Complet.

Il convient ici de mentionner le **Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO/WAAPP)**. Le PPAAO/WAAPP initié par la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est la mise en œuvre du Pilier IV du Programme Détaillé de développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) portant sur la recherche agricole, la diffusion et le transfert de technologies. La Banque Mondiale a mis en place un mécanisme de Prêt Programmatique Adaptatif pour le financement du WAAPP. L'objectif du programme est de promouvoir l'amélioration de la productivité agricole en Afrique de l'Ouest, tout en favorisant l'intégration entre les systèmes nationaux des recherches agricoles et de diffusion des technologies des pays de la sous-région. Le Togo fait partie du troisième groupe de pays (WAAPP 1-C). En effet, au Togo, l'écart de rendements des principales cultures en milieu paysan et en station de recherche, demeure encore très élevé. A titre d'exemple, pour le maïs, cet écart est de 2t/ha. En outre le pays a perdu un certain nombre d'acquis en matière de recherche et de transfert de technologies dus aux difficultés de fonctionnement des institutions depuis l'arrêt du financement du développement par les principaux partenaires financiers du Togo. Le WAAPP apparait donc comme une opportunité pour soutenir les deux autres projets de relance du secteur agricole au Togo, que sont le PADAT et le PASA, dans le cadre de général du PNIASA.

Le projet interviendra dans toutes les zones agro-écologiques du pays, en tenant compte des potentialités de chacune de celles-ci. Les filières prioritaires seront celles retenues par le PASA et le PADAT dans le cadre de la mise en œuvre du PNIASA, à savoir le maïs, le riz, le manioc, la volaille traditionnelle et les petits ruminants.

Le WAAPP est un projet adaptable sur 10 ans, avec deux phases de 5 ans chacune. Pour le Togo, le coût de projet pour la première phase est estimé à 7,32 milliards de F CFA, soit 15,58 millions de US\$. Le Gouvernement apporterait 1,24 Milliards de FCFA soit 2,63 millions de dollars US, pendant la période 2011 – 2016.

Ces différentes mesures politiques se traduisent à divers niveaux : production, stockage, commercialisation, transformation, crédit/financement et organisation institutionnelle.

### **5.3.2. Au niveau de la production**

#### Organisation de la production :

- -Identification et choix d'un noyau de producteurs performants sur la base de critères bien définis, entre autres, être un producteur de maïs,
- -Formalisation d'un contrat de production intégrant les critères de choix de producteurs de maïs avec un accent sur la superficie à appuyer et les quantités d'intrants à fournir sous forme de crédit en nature : maïs (pour 1 ha : 20 kg de semences commerciales 50 kg de NPK 15 15 15 et 50 kg d'urée) ; sorgho (pour 1 ha : 10 kg de semences commerciales, 50 kg de NPK 15 15 15 et 50 kg d'urée) ; riz (pour 0,5 ha : 30 kg de semences commerciales 100 kg de NPK 15 15 15 et 50 kg d'urée) ;
- -Facilitation de l'accès aux intrants : établissement des contrats avec les producteurs au niveau Agence ICAT, validation des contrats au niveau DDR-ICAT et transmission à la DRAEP pour la satisfaction des besoins contractualisés et distribution aux producteurs avec l'appui des agences.

#### Organisation de l'approvisionnement et de la distribution des intrants

La CAGIA est un organisme étatique créé en 2008 et a pour mandat d'assurer l'approvisionnement et la distribution des intrants, principalement les engrais : (i) l'établissement des besoins en intrants, (ii) l'importation des intrants, (iii) la distribution des intrants dans les régions et (iv) l'établissement d'un bilan agricole à la fin de chaque campagne. La CAGIA utilise (i) 110 magasins (19 dans la région Maritime, 23 dans la région des Plateaux, 17 dans la région Centrale, 30 dans la région de la Kara, 21 dans la région des Savanes), localisés au niveau préfectoral et au niveau cantonal (d'une capacité variant de 40 à 300 T), construits par le Ministère de l'Agriculture ou dans le cadre de la mise en œuvre de projets, (ii) un certain nombre de cantons sont approvisionnés en mettant en place des points de vente provisoires, (iii) certaines OP ont des magasins ; elles demandent une certaine quantité d'engrais qu'elles stockent dans leur propre magasin. La CAGIA garde un stock tampon au niveau central (1500 T, environ) qui sert à couvrir les besoins additionnels, non exprimés avant la campagne.

**Programme d'appui à la production et distribution de semences certifiées :** Le programme d'appui à la production de semences commerciales initié en 2008 s'est également poursuivi cette année 2009. Cette action va permettre de réduire le déficit de semences commerciales observé

Autres mesures : création de la direction des semences, réhabilitation de la ferme semencière de Sotouboua

**Interventions de la FAO :** Le projet **GCP/TOG/016 EC** est un projet mis en œuvre par la FAO et financé par l'Union Européenne. Il s'agit d'un projet d'urgence d'une durée de 18 mois. Le projet a consisté à distribuer sans contrepartie des semences de céréales et des semences maraîchères.

15000 agriculteurs ont bénéficié de semences céréalières : des semences de Maïs et de riz ont été distribuées dans les Régions Maritime, des Plateaux, Centrale et de la Kara. Des semences de Sorgho ont été distribuées dans la Région des Savanes.

**Stimulation de la production agricole :** le prix du labour au tracteur a été fixé à un prix abordable (20 000 F CFA / Ha) et 304 agronomes, vétérinaires et techniciens agricoles ont été recrutés et équipés pour procurer des conseils aux agriculteurs. le Gouvernement a formalisé sa « Stratégie de relance de la production agricole » précisant les actions envisagées pour les campagnes 2008, 2009 et 2010. Ce « plan d'urgence » comporte 5 projets spécifiques d'appui à la relance rapide de la production céréalière, de la production avicole, de la production maraichère, de la pisciculture et du renforcement de la surveillance épidémiologique des maladies animales.

Engrais de 12500 F la campagne 2008/2009 à 10 000 F campagne 2010/2011

Semence de 500 F campagne 2008/2009 à 400 F campagne 2010/2011

#### Gestion de la fertilité des sols au Togo

INADES a un programme d'accompagnement des dynamiques paysannes autour de la filière céréalière dans le cadre de ses orientations stratégiques 2009 - 2025. (i) projet d'appui au développement de la filière des céréales dans la Région des Savanes, financé par la Fondation pour l'Agriculture et la Ruralité dans le Monde; et (ii) projet d'appui au développement de la filière des céréales au Togo, financé par l'UE - janvier 2010 (PADAT, 2010)

#### **5.3.3. Mesures de conservation et de stockage**

Elles se manifestent :

- Sur les tonnages de produits attendus, 10 000 tonnes de maïs seront collectés chaque année par l'ANSAT et stockés dans ses magasins en prévision des catastrophes naturelles et pour la régulation des prix sur les marchés en périodes de soudure ;
- Au niveau paysan : le stockage se fera sur grenier traditionnel amélioré ou en sacs en cas de besoin. Les récoltes seront traitées avec de l'Actellic Super (ou équivalent), un produit binaire en poudre à raison d'un sachet de 50 g pour 100 Kg de maïs. Une prévision de près de 1 000 000 de sachets de 50 g de produit par campagne est envisagée pour protéger 100 000 tonnes de maïs ;
- Recensement des magasins et autres structures de stockage des produits et mise en relation des responsables ou propriétaires (Services publics étatiques, collectivités, projets, ONGs, privés) avec les producteurs et leurs OP pour leur utilisation sous des conditions négociées.

#### **5.3.4. Mesures de transformation**

La transformation du maïs au Togo est essentiellement artisanale, et celle-ci est tenue par les femmes. En dehors de certaines initiatives isolées comme celle du projet de transformation de la farine de maïs en couscous et en spaghetti est en phase d'expérimentation par l'ONG RAFIA, aucune mesure d'envergure n'existe.

### **5.3.5. Mesures de commercialisation**

Elles se traduisent par :

- La campagne d'achat auprès des producteurs : fixation, le moment venu, d'un prix plancher qui sera placé à un niveau légèrement supérieur à celui pratiqué sur le marché de production, sensibilisation et organisation des producteurs pour la collecte des produits, démarrage de la collecte en début novembre auprès des producteurs au niveau des marchés de collecte et au niveau des marchés intermédiaires ou de relais des grandes agglomérations;
- L'appui à la gestion des quantités de produits restantes après le remboursement en nature du crédit et en amenant à dégager et à conserver des stocks de sécurité pouvant garantir un crédit warranté.
- Les tonnages de produits qui seront accordés au pays devront être convertis en espèces et les fonds récupérés serviront à effectuer des achats locaux de vivriers.

### **5.3.6. Mesures de crédit/financement**

L'accent est mis sur le développement du warrantage : Il s'agira, dans un premier temps, d'aider les producteurs à stocker et conserver convenablement leurs produits dans des magasins appropriés puis d'amener les IMF à accepter le principe de crédit adossé à une garantie en stocks de produits. Une fois les deux protagonistes (les organisations paysannes et les institutions de micro-finance (IMF) acquis au système du warrantage, il sera initié des actions de mise en relation puis celles de formation des OP et IMF aux techniques de stockage

#### Système d'information sur les marchés

Les producteurs et les OP seront régulièrement informés de l'évolution des prix sur le marché et mis en relation avec les opérateurs économiques (commerçants, transformateurs, industriels...), tant au niveau local que régional pour une meilleure valorisation de leurs produits.

#### Renforcement des capacités humaines et institutionnelles :

- Formation des agents opérationnels de l'ICAT en techniques de gestion des pertes post-récolte des céréales ;
- Formation des producteurs

### **5.3.7. Mesures organisationnelles**

Les producteurs et productrices de maïs sont constitués en groupements et constituent 60% des groupements de base dans la filière maïs et sont considérés comme structurés, agréés et reconnus par le MAEP.

Ils ont reçu de la part d'organismes d'appui des formations et/ou des appuis dans la gestion de certaines activités, telles que la vente de leur production et/ou l'achat d'intrants (engrais), etc. Par contre, 40% des groupements de base dans la filière maïs sont des groupements émergents, nouvellement créés avec le concours des organismes d'appui.

Avec l'appui de l'ICAT et de l'INADES, la Centrale des producteurs de céréales du Togo (CPC-TOGO), créée en décembre 2008, regroupe cinq faitières régionales, 63 unions et 1096 OP de base, regroupant 25 900 producteurs et productrices (dont 44% de femmes) dans l'ensemble du territoire, mais ne représente que seulement 5% des producteurs de céréales au Togo. La CPC-TOGO se construit suivant un schéma ascendant, pyramidal en évolution progressive, ce qui lui confère une certaine force et représentativité. Conformément au schéma préconçu, les producteurs ont initié à la base (niveau village) des Organisations des producteurs de céréales (OPC) qui se sont regroupées en Unions des organisations de producteurs de céréales (UOPC) au niveau cantonal ou préfectoral qui, à leur tour, se sont fédérées dans chaque région en une Union régionale des organisations de producteurs de céréales (UROPC). Ce sont les cinq UROPC qui se sont unies au sein de la faitière nationale, la CPC-TOGO.

La CPC-TOGO a toutefois développé un certain nombre de services compétitifs pour ses membres, tels que le conseil technique, l'approvisionnement en intrants, le stockage, l'appui à la commercialisation.

La CPC-TOGO demeure encore très fragile sur les plans organisationnels et techniques, mérite d'être soutenue et accompagnée, tant pour évaluer les domaines dans lesquels elles ont un avantage comparatif que pour les aider à mettre en place une gamme de services de qualité.

Enfin, il faut signaler d'autres dynamiques organisationnelles dans la région telles que celles de la Fédération des Organisations Paysannes de la Savane (FOPAS) et du Réseau des Centrales d'Autopromotion Paysanne (RECAP)

### **Institutions d'appui technique à la filière maïs dans la Région des Savanes**

Plusieurs institutions (publiques ou privées) interviennent dans la filière maïs dans la région des Savanes.

**L'ITRA** appuie techniquement les producteurs de maïs dans la Région des Savanes à travers la mise au point et la vulgarisation de nouvelles variétés de maïs, la production des semences de base et de semences certifiées. Sa direction régionale se trouve à Dapaong avec quatre (4) points d'essai (antennes) localisées à Tantiégou (dans la préfecture de Tône), Barkoiassi (dans la préfecture de l'oti), Ogaro (dans la préfecture de Kpendjal) et Tonaga (dans la préfecture de Tandjouraré).

**L'ICAT** travaille plus directement avec les producteurs sur le terrain pour la vulgarisation. En dehors de ces structures étatiques qui interviennent auprès des producteurs, il ya des ONG et institutions telles que **la RAFIA**, le **VECO**, la **CTOP**, **l'INADES-FORMATION**.

Les producteurs attendent toutefois un peu plus de la prestation de toutes ces institutions (surtout étatiques) à cause de la non corrélation de leurs services avec le déroulement des activités de la culture du maïs.

### **Les principales variétés de maïs mises au point par l'ITRA et vulgarisées dans la Région des Savanes**

Ce sont : IKENE9449SR, AMEN, AB11, ACR97TZL, COMP1W, TZEEOPOPSTRQPM. L'insuffisance de la couverture des graines de la variété IKENE par les spathes a poussé les chercheurs de l'ITRA à mettre au point d'autres variétés. Ceux sont les variétés AMEN et AB11. Par contre les variétés ACR97TZL, COMP1W et TZEEOPOPSTRQPM sont de

nouvelles variétés apparues en 2005 et qui ont pour caractéristique principale leur résistance au striga.

Les variétés les plus courantes aujourd'hui dans la Région sont l'IKENE et l'ACR97TZL. Contrairement à la variété ACR97TZL dont les grains sont petits mais très lourds, la variété IKENE a de gros grains et est plus estimée par les commerçantes parce qu'elles achètent par bol.

Les variétés utilisées sont les variétés locales, mais également des variétés telles que Obatampa et Ikenne qui ont été introduites par l'ICAT ou dans le cadre du projet (Food Facility financé par l'Union Européenne) réalisé par la FAO. La préférence des paysans va à Ikenne qui se rapproche des variétés locales en termes de rusticité, qui ne verse pas et qui est à grains durs (donc, qui est plus facile à égrener) contrairement à la variété Obatampa qui est à paille longue (avec risque de verse) et qui sèche difficilement.

**Tableau 9:** Principales variétés de Maïs et leurs caractéristiques

Variétés	Type de variétés	Caractéristiques	Création /Introduction
<i>Variétés importées</i>			
Ikenne	Maïs Blanc, Variété à cycle long 90 à 100 jours	Vieille variété Très stable en terme de rendement, spathes non fermées, parasitisme au champ, maïs vitreux dur qui n'est pas attaqué	ITA
Obatampa	cultivar de maïs jaune et cultivar de maïs blanc, Variété à cycle long 90 à 100 jours	Riche en protéine et plus productive. Mais verse quand il y a de bonnes conditions de fertilité,	ITA
Posarika			ITA
TZ-EE	Variété testée dans le Sud, Variété à cycle court (80 à 85 jours)		
ACR 97	Variété Nord Variété à cycle court (80 à 85 jours)	Tolérante au Striga	
<i>Variétés locales</i>			
Amen		Farineuse	ITRA
AB 11			ITRA
Pool 18	Maïs Jaune,	variété promue dans le cadre du partenariat avec l'IFDC	
Sotubaka	Maïs jaune	Variété la plus utilisée, Rendement est meilleur, Couleur plus jaune, variété peu prisée car le consommateur n'aime pas le maïs jaune, variété promue dans le cadre du partenariat avec l'IFDC	

Source : ITRA, 2010.

L'ITRA produit des semences de pré-base qui sont confiées à la ferme Semencière de Sotouboua, station à vocation nationale qui produit de la semence de base qu'elle fournit aux producteurs semenciers. La ferme semencière de Sotouboua introduisait dans le passé de nouvelles variétés de maïs, évaluait les semences et produisait des semences de base et de pré-base : cela permettait de couvrir les besoins en semences du pays et même d'exporter dans la sous région. Il y a des goulots d'étranglement dans la chaîne de production de semences commerciales : (i) le système mis en place par la GTZ n'est pas pérenne car les montants versés par les agriculteurs lors de l'achat des semences, via la DRAEP, n'arrivaient plus à la ferme de Sotouboua, (ii) les semences ne sont ni calibrées, ni conditionnées, par manque d'équipements. Le seul test, communément réalisé pour s'assurer de la qualité des semences, est le test de germination ; les tests de pureté spécifique, de teneur en eau et de taux de germination ne peuvent être réalisés que dans la ferme de Sotouboua. Dans le cadre du programme national et grâce à un projet FAO, 200 producteurs semenciers ont été formés.

L'utilisation des semences commerciales de maïs est limitée au niveau national car les semences de base sont disponibles en quantité réduite : seules, les variétés Obatampa et Ikenne ont été utilisées sur 3% de la superficie cultivée en maïs. Il y a utilisation de variétés dégénérées de maïs sur les 97% de la superficie cultivée en maïs restants sur lesquels les agriculteurs font une sélection massale des semences, avouent certains producteurs au cours de la présente étude, tout en reconnaissant que les résultats obtenus de cette aventure sont décevants.

### **Projets réalisés dans la filière du maïs dans la Région des Savanes**

Plusieurs projets ont favorisé le développement de la filière maïs dans la Région des Savanes. Il s'agit, entre autres, du projet FAO et de « l'opération Maïs » lancée par le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche du Togo, qui ont consisté tous deux à appuyer les producteurs en engrais et semences améliorées de maïs (IKENE). Ces projets ont été pilotés par l'ICAT qui a servi de canal pour encadrer les producteurs. Il y a également les programmes PDC et BID qui ont touché respectivement 11 000 et 6 000 producteurs.

L'INADES-Formation, en collaboration avec l'ICAT appuie les producteurs dans le domaine de la formation et de la commercialisation. La construction d'un magasin est en cours au niveau des cantons de Nanergou, Tantiégou et Naki-Est pour les ventes groupées de maïs.

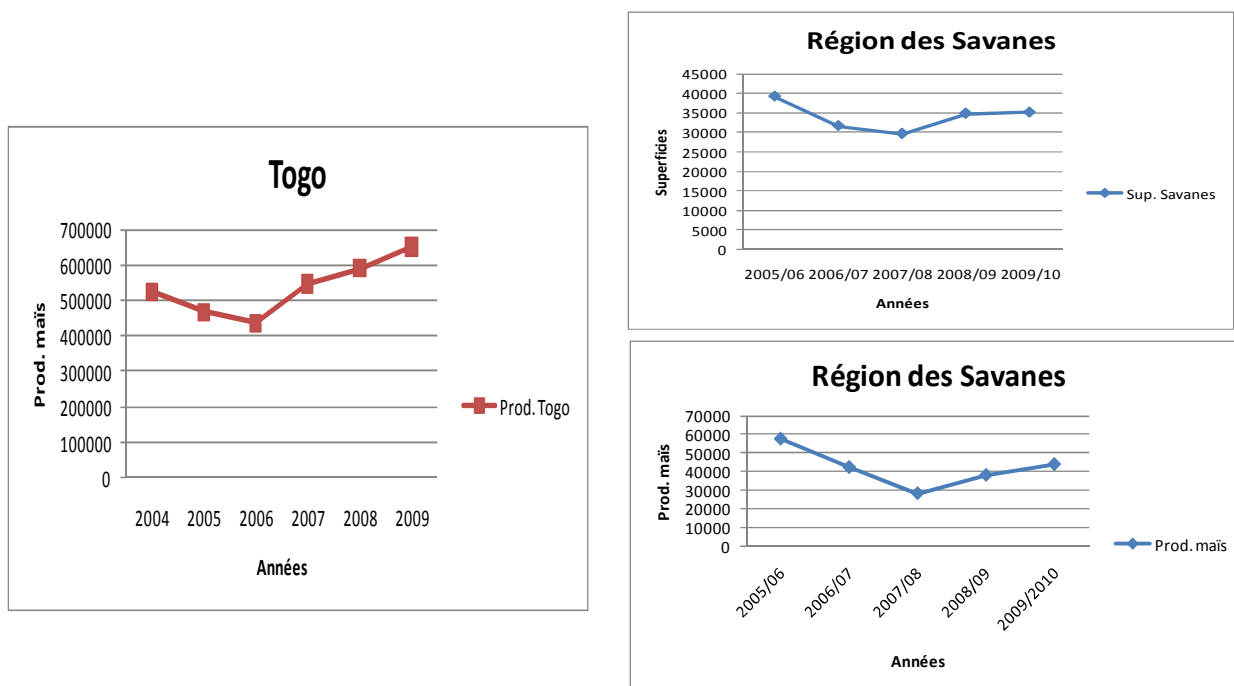
VECO contribue également au développement de la filière à travers : (i) un appui technique et financier aux producteurs en terme d'organisation et de distribution des intrants (engrais, semences améliorées) ; (ii) appui à la commercialisation en terme de vente groupée afin de prévenir contre la mévente et les prix dérisoires ; (iii) appui à la transformation des produits afin d'augmenter la valeur ajoutée du produit.

## **5.4.Effets des mesures**

### **5.4.1. Accroissement des productions et des superficies**

Depuis 2008, les superficies emblavées, la production et les prix sur les marchés ruraux au Togo et dans la Région des Savanes affichent une tendance timide à la hausse. Cette tendance est, certes, un résultat positif pour le pays et dans la Région des Savanes, mais elle traduit l'incapacité du marché à absorber les excédents et du coup un affaiblissement de la demande. Entre ardeur et frustration il est tend de choisir.

**Figure 6 :** Evolution de la production et des superficies au Togo et dans la Région des Savanes entre 2005 et 2010



Source : Etabli par LARPSAD à partir des données de DSID 2010

#### 5.4.2. Accroissement des Revenus

L'évolution du prix du maïs sur les marchés ruraux dans la Région des Savanes entre 2005 et 2010, après une baisse significative observée en 2006 et 2007, a affiché une remontée spectaculaire en 2008 et s'est maintenu à un niveau acceptable en 2009 et 2010 (tableau 0000).

**Tableau 10 :** Prix des produits vivriers sur les marchés ruraux Savanes

Produits	2005	2006	2007	2008	2009	Moyenne
Maïs	143	99	89	166	149	129,2
Sorgho	163	113	106	174	156	142,4
Mil	165	113	109	175	157	143,8

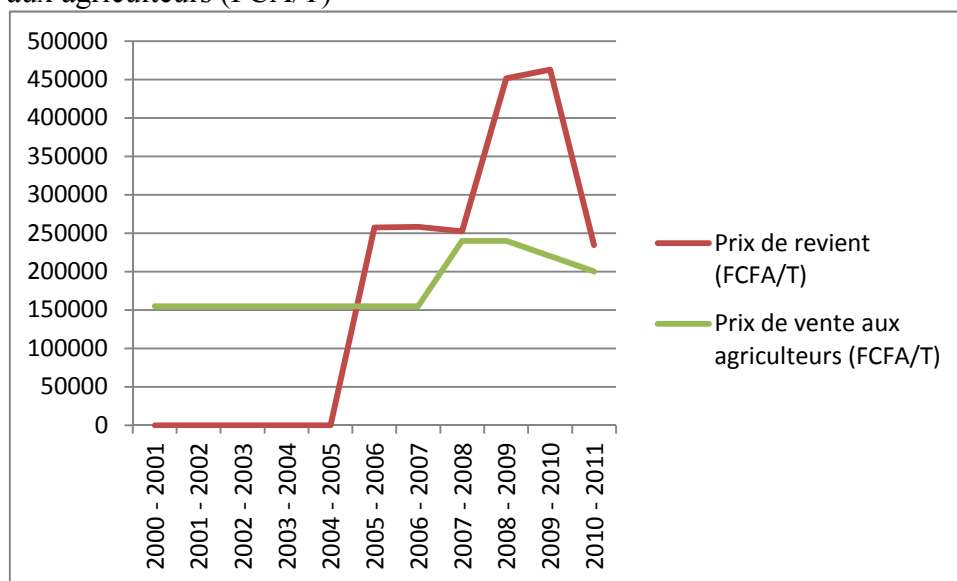
Source : Etabli par LARPSAD à partir des données de DSID 2010

#### 5.4.3. Augmentation du prix de vente des engrais

Le prix de vente des engrais chaque année est fixé par le gouvernement sur la base du prix d'achat, du prix de revient et des coûts de distribution. Le prix de vente au producteur varie d'une année à l'autre comme l'indique la figure 7.

La lecture de cette figure montre que le prix de vente des engrais a augmenté à partir de la campagne agricole 2006/07 jusqu'en 2010/11, allant de 150 000 FCFA la tonne jusqu'à près que 250 000 FCFA la tonne (2007/2008) avant de redescendre jusqu'à 200 000FCFA en 2010/2011. Cette évolution en dent de scie du prix de revient reflète la volatilité des cours mondiaux des engrais. L'amorce d'une envolée des cours est observable au cours de ce premier trimestre 2011. Il faut donc s'attendre à une tendance à la hausse du prix de cession des engrais malgré la subvention de l'Etat.

**Figure 7:** Comparaison entre l'évolution du prix de revient des engrais et du prix de vente aux agriculteurs (FCA/T)



Source : CAGIA, 2010

#### 5.4.4. Potentiel de conservation et de stockage capitalisable

La lecture de la figure 5 montre qu'il y a eu un accroissement spectaculaire des quantités de maïs collectées par l'ANSAT dans toutes les régions du Togo à partir de 2008, qui a atteint son maximum en 2009 avant de rechuter en 2010. Cette évolution témoigne belle et bien qu'il est possible de dégager des excédents commercialisables à condition de disposer d'un système de marché efficace et efficient.

#### 5.4.5. Etat embryonnaire de la transformation

Pour l'instant, la transformation du maïs au Togo est restée essentiellement artisanale et celle-ci est toujours tenue par les femmes.

#### 5.4.6. Changement du paysage commercial depuis l'apparition de l'ANSAT

La présence de l'ANSAT dans la commercialisation au niveau de la Région des Savanes a permis d'éviter le pire. Toutefois, l'absence de concurrence de l'envergure de l'ANSAT

pénalise les producteurs, et le manque de moyens suffisants de l'ANSAT pour les achats en vue de constituer des stocks de sécurité limitent la marge de manœuvre des producteurs qui sont contraints à brader leurs excédents ou à les conserver dans leurs maisons pour de meilleurs prix de vente.

#### **5.4.7. Inadaptation du système de crédit**

La non couverture des besoins de financement a été fréquemment exprimée par les producteurs de maïs et les conditions d'accès onéreuses et contraignantes limitent le financement de la filière. Par exemple, les producteurs qui ont recours au crédit des IMF (UC-MECS, COOPEC-Dapaong Ville) déplorent le taux d'intérêt élevé (18 à 24%) et la durée de la période de remboursement.

### **5.5. Conclusions et recommandations**

Sur la base de l'analyse de l'état de la filière maïs au Togo et dans la Région des Savanes, il se dégage les conclusions et recommandations suivantes.

#### **5.6.1. Conclusions**

L'analyse de la filière maïs au Togo et dans la Région des Savanes a débouché sur les principales conclusions suivantes :

##### **Au niveau des Systèmes et conduite de la culture**

- La culture de maïs est exploitée par des familles sur des parcelles de petite taille moyenne de 0,5ha à 1ha avec des techniques rudimentaires. Elle est essentiellement traditionnelle, faite généralement manuellement à l'aide d'outils aratoires simples (houe, machette).
- Les exploitations familiales de maïs utilisent essentiellement toutes la main-d'œuvre familiale souvent couplée avec la main-d'œuvre salariée. Le labour et le billonnage sont le plus souvent faits à la traction animale (Tône) sauf dans les préfectures de l'Oti ou du Kpendjal où le tracteur intervient pour le labour à plat à cause de la présence de grandes superficies.
- Dans la Région des Savanes, le maïs est fait en culture pure. L'association du maïs et du soja intervient dans l'objectif de l'amélioration de la fertilité du sol. Quant au labour, il est pratiqué à la main ou par l'attelage sauf dans les préfectures de l'Oti et de Kpendjal où le tracteur intervient.
- L'utilisation de la fumure organique est largement adoptée dans la Région Savanes à tel l'enseigne qu'elle est devenue une pratique courante. Le fumier améliore l'effet bénéfique de l'engrais minéral.
- La récolte est faite également à la main et le transport des produits de récolte est faite également par des hommes, des femmes ou à dos d'ânes.
- 

##### **Au niveau de la production**

##### **Production**

- **Le maïs** se positionne comme la principale culture céréalière de base au Togo devant le sorgho, le mil et le riz;
- La production de **maïs** croît environ 1,5 fois plus vite que celle du sorgho/mil entre 1990 et 2009 ;
- Malgré le retard accusé pour se lancer dans la production du maïs, la Région des Savanes constitue par son taux de croissance la locomotive de relance du sous-secteur devant les quatre autres régions
- la production du maïs concurrence d'une façon constante celle du sorgho et du mil au cours de la période considérée, au niveau régional (Figure 1) et préfectoral (Figure 2) ;
- les variations de production de maïs observées sur toute la période sont dues essentiellement à des sécheresses récurrentes liées aux changements climatiques et à la crise cotonnière ;
- la faible production de maïs dans la Région des Savanes par rapport aux autres régions du Togo est essentiellement due non seulement à l'insuffisance du potentiel en terre dans la région mais aussi surtout à son degré d'appauvrissement en éléments nutritifs et en matières organiques
- L'introduction relativement récente du maïs dans la Région des Savanes, peu avant 1990, n'empêche pas, sur la période 1990-2009 le taux de croissance moyen du maïs (3%) d'être supérieur à ceux du sorgho (2%) et du mil (-3%)

### **Superficie**

- Malgré l'importance des superficies emblavées dans l'Oti, c'est la préfecture de Cinkassé qui affiche le taux moyen de croissance des superficies emblavées le plus élevé dans la Région des Savanes ;
- Les superficies emblavées de maïs affichent une timide croissance aux dépens de celles du mil et du sorgho au cours de la période 1990-2009. Les superficies du maïs ont triplé en 1992/93 (25767) par rapport à celles de 1990/91 (8897). La croissance s'est accentuée jusqu'à nos jours.

### **Rendement**

- Comparés à ceux du sorgho et du mil, les rendements du maïs sont largement meilleurs sauf sur la période 2006/2007 - 2008/2009 où les rendements du sorgho ont pris le dessus.

### **Disponibilité en terre et fertilité des sols**

- la disponibilité en terre dans la Région des Savanes est très limitée. Les sols sont surexploités, leur niveau de fertilité est faible, nécessitant des amendements sous-forme d'engrais et de fumier pour la culture du maïs ;
- Le système de gestion de la fertilité par la Défriche/Brulis atteint ses limites à cause du raccourcissement de la jachère due à l'augmentation de la pression démographique. Cela a engendré une chute du rendement de la culture de maïs et l'apparition de nouveaux modes de gestion de la fertilité, notamment l'utilisation d'engrais chimique NPK., d'association de légumineuses (Mukuna) à la culture de maïs ou l'introduction de légumineuses dans la rotation (soja), le développement de pratiques locales, notamment par les catégories les plus défavorisées, alternant cultures de maïs et associations de légumineuses (Arachide et Niébé)

### **Au niveau de la conservation et du stockage**

- La conservation du maïs se fait généralement, après égrenage, dans des sacs entreposés dans les cases au domicile des producteurs ou dans des magasins construits à cet effet. Les taux de pertes post-récolte sont assez élevés lorsque les paysans n'appliquent pas de pesticides de traitement post-récolte ;
- Le manque de magasins de stockage au niveau de la CPC-TOGO oblige les producteurs à garder leur production en attendant les meilleurs prix de vente.

### **Au niveau de la commercialisation des engrais et du maïs**

- L'approvisionnement et la distribution des engrais par la CAGIA sont effectifs dans la Région des Savanes. Toutefois, les besoins ne sont pas couverts en partie due aux prix élevés des engrais par rapport à la qualité. Le prix de vente des engrais a augmenté à partir de la campagne agricole 2006/07 jusqu'en 2010/11 allant de 150 000 FCFA la tonne jusqu'à près de 250 000 FCFA la tonne (2007/2008) puis redescendue jusqu'à atteindre 200 000 FCFA en 2010/2011 ;
- S'agissant du maïs, les coûts de transport représentent la part la plus importante des coûts de transaction du maïs commercialisé à l'intérieur du pays quelque soit le type de commerçant considéré.
- En outre, si l'on considère le chargement et le déchargement comme des opérations liées au transport alors le coût de transport représente en moyenne 71,55%, 73,96% et 63,11% des coûts de transaction, respectivement au niveau du commerçant transfrontalier, régional et sédentaire. Le coût de transport du maïs représente pour l'ensemble des trois types de commerçants, en moyenne 68% des coûts de transaction liés à la commercialisation de ce produit.  
Pour l'ensemble des trois types de commerçants considérés, les autres coûts représentent en moyenne moins de 10% des coûts de transaction à l'exception du coût de stockage qui est de 12% environ.

### **Au niveau de la transformation**

- La transformation du maïs au Togo est essentiellement artisanale et celle-ci est tenue par les femmes ;
- L'égrenage et le déspathage se font exclusivement de façon manuelle, alors que cette opération est signalée comme une contrainte, en terme de pénibilité du travail par certains producteurs, elle constitue une pointe de travail.
- Le principal produit issu de la transformation du maïs est la farine, base de l'alimentation de la majorité des Togolais.
  
- Les formes de transformation recensées sont la transformation traditionnelle de maïs en bouillie, ablo, akpan et surtout en pâte. Actuellement, l'ONG RAFIA est en phase d'expérimentation d'un projet de transformation du maïs en spaghetti et en couscous. (Globalement, les producteurs enquêtés affirment affecter à l'autoconsommation: certains, 10 sacs sur 30 obtenus ; d'autres, 30 sur 70)

### **Au niveau du crédit/financement**

- les producteurs de maïs ont recours au crédit de campagne, à un taux souvent élevé (18 à 24%) pour une durée de remboursement ne dépassant pas six mois (fin de campagne agricole) assujetti à la détention d'un compte approvisionné et avec une garantie extérieure.

### 5.6.2. Recommandations

Les stratégies de dynamisation de la filière maïs au Togo et dans la Région des savanes sont sous-tendues par les cinq piliers suivants :

#### Pilier 1 : Appui à l'intensification de la production sur une base durable

La pratique culturale actuelle combinant la fumure organique avec l'engrais chimique doit être soutenue et renforcée pour la garantie d'une fertilité durable des sols.

Pour atteindre cet objectif, il est impératif :

- d'agir sur la qualité des engrais et des semences
- de faire respecter l'application des paquets et itinéraires technologiques.

En effet, la qualité actuelle des engrais et des semences distribués dans la zone de production est par moments dénoncée par les producteurs.

Il ne faut pas perdre de vue que le système de gestion de la fertilité par la Défriche/Brulis atteint ses limites à cause du raccourcissement de la jachère due à l'augmentation de la pression démographique engendrant une chute du rendement de la culture de maïs et l'apparition de nouveaux modes de gestion de la fertilité, notamment l'utilisation d'engrais chimique NPK., d'association de légumineuses (Mukuna) à la culture de maïs ou l'introduction de légumineuses dans la rotation (soja), le développement de pratiques locales, notamment par les catégories les plus défavorisées, alternant cultures de maïs et associations de légumineuses (Arachide et Niébé)

Il est donc impératif

La mission recommande au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche de faire procéder dans l'immédiat à un contrôle de qualité des engrais ou des intrants sur tout l'ensemble du territoire comme le déclare la plupart des producteurs de maïs interviewés dans la Région des Savanes. Une fois le contrôle opéré, les structures étatiques de distribution de ces intrants doivent déposer aux points de vente convenus les quantités commandées à des dates fixées d'un commun accord avec la faitière des producteurs de céréales. Il s'agira de réduire le circuit de distribution actuel et limiter les sources d'approvisionnement qui occasionnent des trafics de tout genre où les engrais et les semences de mauvaise qualité sont mis à la disposition des producteurs de céréales.

En outre, il est donc recommandé aux producteurs de céréales de déterminer les quantités d'intrants dont ils ont besoin avant une date à fixer par le Ministre de l'Agriculture pour en passer commande auprès de celui que l'Organisation des Producteurs de Céréales aura désigné.

Enfin, la faible capacité de gestion actuelle des producteurs de maïs justifie l'organisation des activités de renforcement des capacités en comptabilité : tenus de cahier journal, gestion de stock du produit et des intrants, le compte d'exploitation prévisionnel et réel, bilan etc. Evidemment on ne peut passer sous silence la nécessité d'un renforcement soutenu des capacités des producteurs dans la gestion de la fertilité des sols

Compte tenu de leur niveau d'éducation, il est suggéré que cette formation soit dispensée de préférence dans la langue locale.

### Pilier 2 : Appui à la conservation et au stockage

La conservation et le stockage est un levier stratégique de sécurisation des systèmes de marché au Togo et dans la Région des Savanes. Elle passe nécessairement par un renforcement des capacités institutionnelles et financières des Organisations des producteurs de céréales (OPC) au niveau village, regroupées en Unions des organisations de producteurs de céréales (UOPC) au niveau cantonal ou préfectoral qui, à leur tour, se sont fédérées dans chaque région en une Union régionale des organisations de producteurs de céréales (UROPC). Ce sont les cinq UROPC qui se sont unies au sein de la faîtière nationale, la CPC-TOGO Togo. Si ces structures sont opérationnelles et bien gérées, elles doivent être capables de mettre à la disposition des producteurs de maïs quelques soit la localité des infrastructures de stockage adéquates. Le système de crédit warrantage peut être mis à profit.

### Pilier 3 : Appui à la commercialisation

#### a) Transports

Les études antérieures et récentes confirment que le transport représente l'essentiel des opérations d'entreposage du maïs et tout allègement de son coût participe à la réduction des coûts des transactions. Cette dernière passe nécessairement :

- dans le court terme, par une amélioration des moyens de stockage. A cet effet, il convient d'appuyer les groupements à l'adhésion à la gestion collective des excédents de maïs, le warrantage notamment
- dans le moyen terme par une réhabilitation des routes et des pistes rurales susceptibles de faciliter le désenclavement des zones excédentaires.
- dans le long terme, envisager une réhabilitation des voies ferrées qui restent le moyen de transport le plus sûr, efficace et efficient surtout lorsqu'il s'agit des denrées comme le maïs.

#### b) **Renforcement des capacités de l'OPC**

L'OPC, en tant que structure d'encadrement technique répondante au nom des producteurs de céréales à la base, est devenue progressivement une structure de facilitation à la commercialisation face aux difficultés rencontrées sur le terrain. Lorsque l'ANSAT est incapable de répondre aux problèmes des paysans, l'OPC vient au secours des producteurs en stockant les excédents dans leurs dépôts et en facilitant leur écoulement auprès des commerçants. Les paysans qui bénéficient des services de l'OPC sont ceux qui font partie d'un groupement. En dépit de son effort louable, sa capacité financière est limitée, surtout s'il faut prendre en compte les non-membres. A ce titre, il convient de rappeler que tous les producteurs de maïs ne sont pas membres d'un groupement.

Il est donc impérieux de sensibiliser les producteurs non membres à adhérer au groupement en leur présentant les avantages qui y sont liés. L'adhésion des non-membres à une telle organisation renforcera la capacité financière de l'OPC qui peut, en dehors des ristournes, financer certaines activités à moyen terme de production de maïs telles que la motorisation et la traction animale.

Il y a donc lieu de renforcer les capacités financières et de gestion commerciale de l'OPC en vue de répondre aux besoins de tous les producteurs de céréales membres et non-membres si l'on veut inscrire cette action dans la durée.

Qui plus est, il est donc recommandé la gestion des stocks de maïs dans la transparence et l'expertise pour mériter la confiance des producteurs à tous les niveaux, et faciliter l'accès aux informations liées à la situation de la production de maïs sur toute l'étendue du territoire.

#### Pilier 4 : Appui à la transformation

L'un des maillons faibles du développement du secteur alimentaire est l'absence de transformation. Le maïs n'en fait pas exception. Le maïs est consommé en pâtes, farines de bouillies et comme ingrédients dans de nombreux banquets de la place.

La mission recommande et encourage les initiatives de transformation du maïs en pâtes alimentaires, couscous, farines pour bouillies, produits qui offrent un intérêt certain si la qualité et les normes internationales de fabrication sont au rendez-vous.

Il s'agit ici de renforcer les capacités des opérateurs locaux à prendre en charge ces initiatives afin que la transformation profite aux bénéficiaires.

Le développement de la transformation à grande échelle des produits alimentaires doit faire l'objet d'attention accrue de la part de l'Etat et du secteur privé par l'amélioration des conditions techniques dans le secteur agroalimentaire et par le soutien à la production des matières premières d'alimentation et à la formation des transformateurs individuels ou organisés en groupements.

#### Pilier 5 : Appui au système de financement durable de la filière

L'absence d'un crédit approprié à la spéculation maïs expose les producteurs à des recours aux IMF (Institution de Micro-Finance) inadaptées.

En réponse, il convient de suggérer deux types de crédit : à la production et à la commercialisation

- Crédit production :

Inviter les producteurs de céréales à un contrat avec l'OPC pour la fourniture d'intrants dont les coûts seront considérés comme des prêts remboursables en maïs à la fin de la campagne.

Inviter les producteurs de céréales à honorer leurs engagements en payant en nature ou en espèces les emprunts consentis par tiers (personnes physiques ou morales) pour leurs activités agricoles de la campagne.

- Crédit commercialisation :

Recommander le système de crédit consistant à injecter l'argent nécessaire à la construction de trois à quatre magasins de stockage dans chacune des cinq régions économiques du pays, sommes remboursables par les bénéficiaires en deux ans pour être affectées à l'édification de trois à quatre autres magasins dans la même région, et ainsi de suite.

L'option de plus en plus attrayante pour financer les deux formes de crédit précitées reste le warrantage : un système de crédit fondé sur le principe du crédit adossé à une garantie de quantités de maïs en stocks. Pour cela, il s'agira : 1) d'aider et de former les producteurs à stocker et conserver convenablement leur maïs, 2) d'amener les IMF à accepter l'idée, 3) de mettre relation les OP et les IMF.

**Tout en reconnaissant l'articulation indispensable des différents piliers précités pour la dynamisation de la filière maïs, le point d'entrée stratégique d'intervention globale est le développement du marché de maïs au Togo et dans la Région des Savanes.** Il constitue le levier déclencheur de relance de la filière qui non seulement garantit une meilleure performance mais également assure son financement sur une base durable. En effet, le système actuel du marché du maïs n'est pas organisé. Il se caractérise par :

- Une offre atomisée conduisant à des coûts de production élevés surtout dans une zone où l'utilisation conjointe de la fumure organique et de l'engrais chimique est une nécessité pour garantir un rendement confortable ;
- Une offre aléatoire influencée par les aléas climatiques
- Une commercialisation atomisée des excédents engendrant des coûts de transaction élevés rendant du coup le maïs produit moins compétitif ;
- Des conditions de conservations et de stockage inadaptées etc

Le développement des marchés de maïs dans la région des savanes doit passer nécessairement par :

- *L'identification et l'exploitation des niches commerciales* au niveau des régions du Togo, de la sous-région, de l'Afrique et hors du continent dans le temps et dans l'espace. Il s'agit de repérer au sein du pays, sur le continent africain et hors du continent des poches d'expression de la demande de maïs dans le temps et dans l'espace ;
- *La mise en place de mécanismes institutionnels pour l'établissement des systèmes efficaces et efficaces d'information des marchés*, en vue de la mise à la disposition des acteurs des filières (producteurs, transporteurs, collecteurs, grossistes) des informations techniques et administratives fiables, notamment par un système de collecte et de diffusion des informations en utilisant les médias modernes (radio rurale, téléphone portable, internet) ;
- *L'amélioration des infrastructures de transport actuellement dans un état délabré*
- *La mise à disposition des producteurs des infrastructures de conservation et de stockage de proximité*

- *La création des unités artisanales de transformation* de maïs en semoule et farine conditionnées en sachets pour la consommation intermédiaire et finale. Des activités de renforcement de capacités en faveur des productrices de maïs dans la région des savanes peuvent être organisées sous la supervision technique de l'ITRA et de l'ESTBA.
- *La réhabilitation de certains beignets et autres mets* en voie de disparition autrefois prisés à base de farine de maïs lors des foires agricoles organisées par le MAEP.

## VI. ANNEXES

### Annexe 1: Liste des personnes contactées

Noms et Prénoms	
Mr Zogan Kodjo Elom	CTOP, lomé
Mr Doh Kodjo	DSID, lomé
Mr Ayeboua Abakan Gabriel	Ingénieur AgroEconomiste, lomé
Mr AGBEKPONOU Komlavi Pierre	Chef division/Suivi-Evaluation/MAEP, lomé
Mr KOUSSAH Dissirama	ITRA/ Dapaong
Mr AGBOYI	ITRA Dapaong
Mr KANTCHE	ICAT- Dapaong
Mr KANKADJE	DRAEP- Dapaong
Mr KAMUA	ICAT : Chef d'Agence ICAT-Tône, Cinkansé
Mr BADDOH Bambah	DRAEP- Dapaong
Mr WALACE Edoh	Conseiller de programmes/VECO- Dapaong
Mr BONDJOGOU Yendouban	Producteur- Dapaong
Mr KONI	Producteur Dapaong
Mr LAMBONI Dakonname	Producteur- Tanjoaré
Mr LARE Sagani	Producteur- Tanjoaré
Mr KOGUI Tindame	Producteur- Dapaong
Mme POUGNIMPO Kinansoa	Productrice- Dapaong
Mr. KOMBATE ouwaridja	Président du RECAP
Mr. DJABIK Kakoula	Producteur- Dapaong
Mr ADANGBALO	VECO- Dapaong
Mr Jean Tadanlenga YATOMBO	Coordonnateur Projets/programmes/RAFIA/Dapaong
Mr. Kampatin	Centrale d'Autopromotion Paysanne (CAP) Agence Tône/
Mr Kankandja	Directeur Intérimaire ICAT
Mr Kantche	Responsable de Suivi- Evaluation, Région des Savanes
Mr Wagou	Chef Agence Tandjouare/ICAT
Mr Baddoh Bamba	Statisticien/ICAT
Mr IBRAHIM	Chef Groupement (UORP)

## Annexe 2 : Evolution des superficies emblavées dans la Région des Savanes

### • Evolution des superficies emblavées

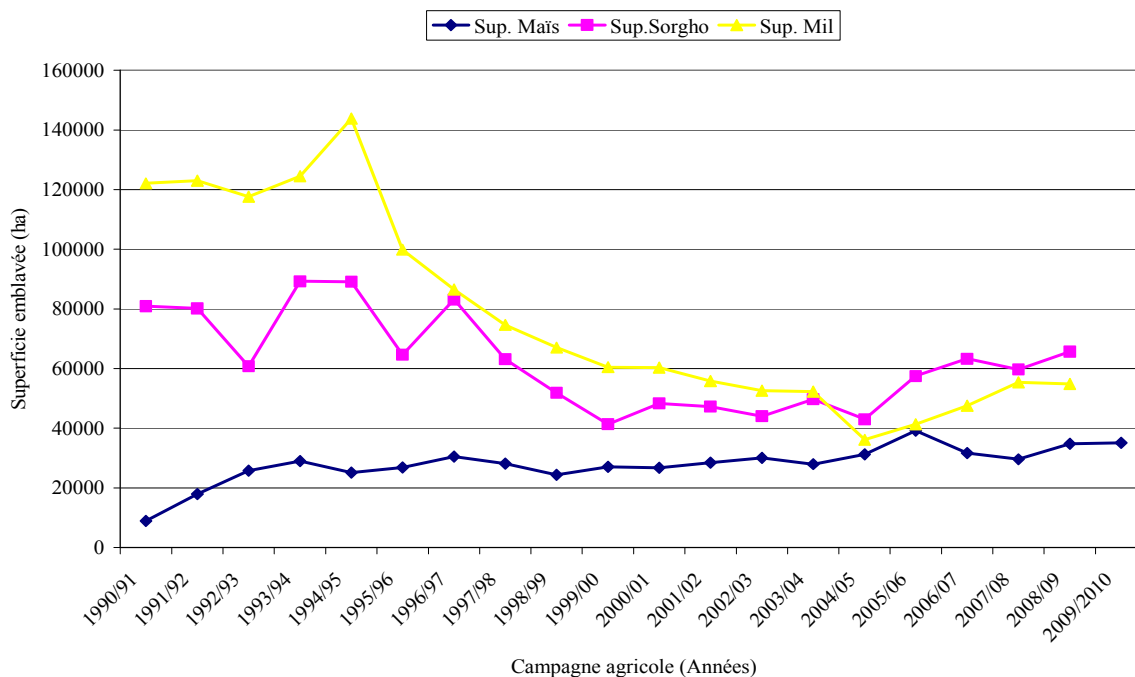
L'évolution des superficies emblavées dans la région des Savanes présentée par le graphique ci-dessous permet de noter sur toute la période 1990 - 2009 une tendance générale marquée par une diminution très accentuée pour le mil, moins accentuée pour le sorgho ; par contre, on note une timide croissance des superficies emblavées pour le maïs.

Durant la période de 1990/1991(8897 ha) à 1997/1998 (28164 ha), les superficies emblavées pour le maïs ont triplé par rapport à celle de 1990/1991 à partir de la campagne 1992/1993 allant de 25765 ha à 28164 ha. A partir de la campagne 1998/1999, on note une légère croissance jusqu'à la campagne 2005/2006. Ensuite, la croissance devient quasi constante jusqu'en 2010.

Pour le sorgho durant la même période, les superficies emblavées ont connu une évolution en dents de scie avec un maximum de 89217 ha (1994/1995) et un minimum de 60781(1992/1993) entre les campagnes 1990/1991 et 1996/1997. Les superficies cultivées ont chuté à partir de cette date pour atteindre 41396 ha au cours de la campagne 1999/2000 puis demeurent quasi-constantes jusqu'en 2004/2005. Elles croissent ensuite pour atteindre 65673 ha en 2008/2009

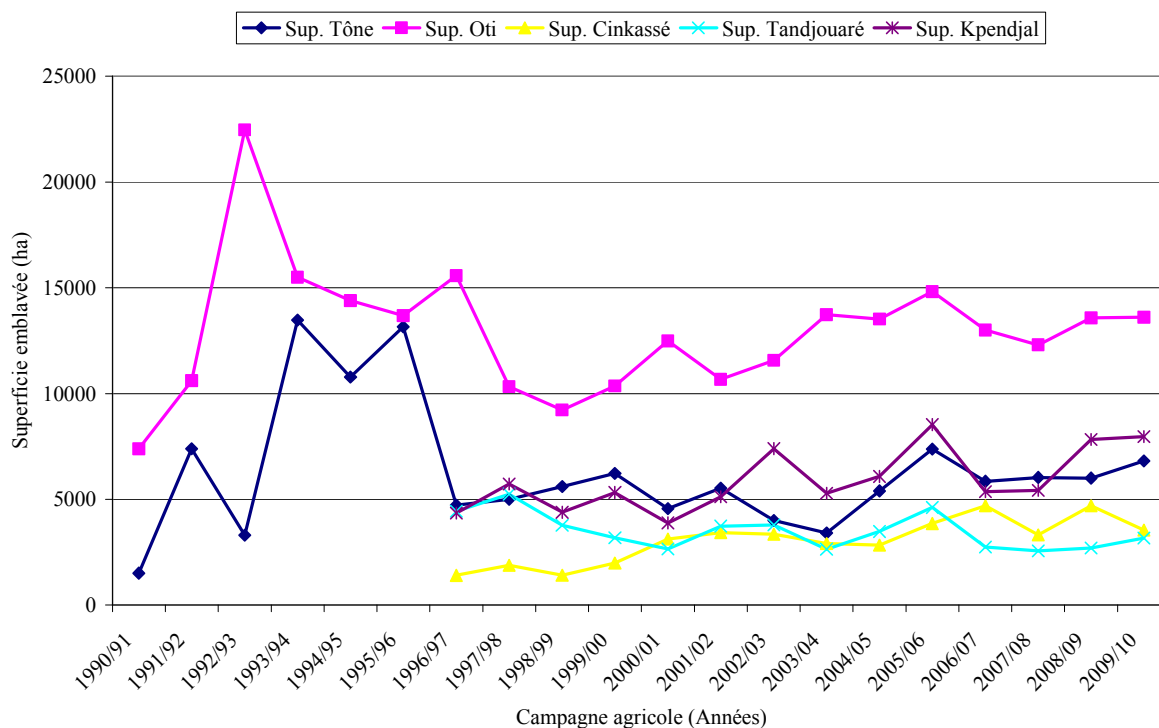
L'évolution des superficies de mil mises en culture ont connu leur pic au cours de la campagne 1994/1995 avec 143788 ha. Depuis cette date ces superficies ont chuté pour atteindre 36114 ha en 2004/2005, date à laquelle elles reprennent une légère croissance jusqu'en 2008/2009.

**Figure 8:** Evolution des superficies emblavées des trois principales cultures céréalières dans la Région des Savanes (maïs, mil et sorgho, campagne 1990/1991 à 2008/2009)



Source : Etablie à partir des données de l'ITRA-CRASH, 2010

**Figure 9:** Superficies emblavées par préfecture



Source : Etablie à partir des données de l'ITRA-CRASH, 2010

Les superficies allouées à la culture de maïs fluctuent d'une année à l'autre mais la tendance générale séquentielle sur une période de 10 ans (1994 à 2009) est l'augmentation des superficies cultivées en maïs au niveau national.

**Tableau 11:** Compte d'exploitation de Mr LARE

<b>Charges</b>		<b>Recettes</b>				
<b>Rubriques</b>	<b>Montant</b>	<b>Rubriques</b>	<b>600F/bol</b>	<b>560F/bol</b>	<b>450F/bol</b>	<b>350F/bol</b>
			Scénario1	Scénario1	Scénario2	Scénario3
Location de terrain	12000	Vente de maïs (20 sacs)	480000	448000	360000	280000
Nettoyage de terrain	6000					
Labour et hersage	35000					
Achat de semences (25kg)	10000					
Achat fongicide	3000					
Semis	10000					
Resemis	4000					
Achat d'engrais (300kg)	66000					
Transport d'engrais	3000					
Premier sarclage	12000					
Premier épandage	8000					
Deuxième sarclage	12000					
Deuxième épandage	8000					
Buttage	20000					
Récolte	16000					
Despathage	4000					
Transport du champ vers le magasin	10000					
Achat sacs de conservation	8000					
Achat produit de conservation	8250					
Egrainage	8550					
Vannage	5000					
Conditionnement	5000					
Frais de déplacement et suivi	10000					
Frais de gardiennage	5000					
Restauration des ouvriers	70000					
Amortissement de l'outillage	6000					
Amortissement magasin	5000					
<b>Charges totales</b>	<b>369800</b>		<b>369800</b>	<b>369800</b>	<b>369800</b>	<b>369800</b>
<b>Frais financier (21%)</b>	77658		77658	77658	77658	77658
<b>Total</b>	<b>447458</b>					
<b>Marge brute</b>			<b>32542</b>	<b>542</b>	<b>-87458</b>	<b>-167458</b>

### **Annexe 3 : Méthodologie Extraite des Termes de Références**

L'étude comporte les étapes suivantes :

- l'analyse de l'expérience (recherche documentaire et visite de terrain)
- l'interview d'un exploitant familial
- la tenue d'un atelier de validation de cette analyse et
- la formulation d'un rapport.

Pour cette expérience identifiée (le maïs pour le Togo),

**L'analyse dégagera sur 15 pages au maximum, les éléments suivants :**

- la situation de départ au niveau de la filière visée et pour la zone concernée (la Région des Savanes), en termes de :
  - o production (productivité), stockage, transformation, commercialisation et consommation locale
  - o rôle de la filière dans la sécurité alimentaire et dans l'économie nationale
  - o identification des contraintes et opportunités de la filière
- les mesures mises en place pour la valorisation de cette filière (tendant à contrer les contraintes ou à valoriser les opportunités) ; qu'il s'agisse de :
  - o mesures politiques (locale, nationale, régionale),
  - o techniques ou matérielles (renforcement de capacités, de la recherche ... )
  - o organisationnelle (soutien et appui des OP, autorités locales, partenaires techniques et financiers)
- les effets observés à l'heure actuelle, au niveau :
  - o des exploitations familiales elles-mêmes (revenus, et autosuffisance alimentaire)
  - o de la sécurité alimentaire dans la zone concernée
  - o de l'environnement
  - o autres ...
- les résultats attendus dans le futur, à moyen et long terme (effet boule de neige sur d'autres filières,...)
- les recommandations pour un soutien durable aux exploitations familiales vis-à-vis des autorités locales, nationales et internationales.

#### **4.2. L'interview d'un exploitant familial**

La personne ressource réalisera une interview et un film de 15mn au maximum, avec comme thème un exploitant familial qui parlera de manière concrète de la gestion de son exploitation

**4.3. Un atelier de validation de l'analyse, en présence de la personne ressource et des membres de la plate forme nationale et de la filière concernée** permettra d'échanger et de valider les résultats de l'analyse et le contenu du film. Cet atelier réunira entre 8 et 15 personnes actives et compétentes sur ladite filière.

**4.4. Un rapport final d'une quinzaine de pages au maximum, comprenant l'analyse, les conclusions significatives de l'atelier et les recommandations, sera communiqué à la PF et au partenaire technique (VECO pour le Togo). Il en est de même pour le film sur support CD.**